

<b>Zeitschrift:</b>	Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne
<b>Herausgeber:</b>	Société Oeconomique de Berne
<b>Band:</b>	5 (1764)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Essai sur la meilleure methode pour l'education du paisan
<b>Autor:</b>	Mochard
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-382602">https://doi.org/10.5169/seals-382602</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# I.

## ESSAI SUR LA MEILLEURE METHODE POUR L'EDUCATION DU PAISAN, rélativement à l'agriculture.

PAR M. MOCHARD,

REV. PASTEUR A BEVILLARD

*dans la Prévôté de Mottier Evêché  
de BASLE.*

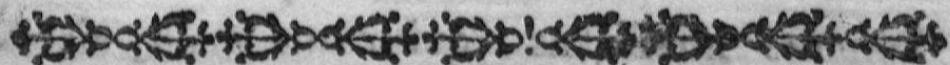
*Quàm multas placidæ succrescit palmetæ oliva.*

PIECE COURONNE'E.

SOCIETE  
DU LIBRAIRIE

---

Parmi un nombre assés grand de pièces de concours pour le prix proposé pour l'année 1763. la Société en a trouvé deux préférables ; celle qu'on donne ici au public, & une autre en allemand qui a pour auteur ; M. STAFFER Diacre à Diesbach proche de Thoune, &c. La grande ressemblance de ces deux essais a déterminé la Société à partager le prix entre leurs auteurs, & à les imprimer chacune dans sa propre langue, dans une des éditions seulement de ce recueil, avec omission de la traduction accoutumée.



## ESSAI

## SUR LA QUESTION PROPOSÉE

*Par la Soc. Oec. de BERNE.*

POUR L'ANNEE 1763.

*Quelle est la meilleure méthode pour l'éducation du paysan, relativement à l'agriculture.*

**L**'Ordre des païsans est sans contredit un des plus considérables de la société, tant par le nombre que par l'importance de ses travaux. Le nombre de ceux qui le composent égale, s'il ne surpassé, celui de tous les autres habitans de notre globe. Ses occupations, ses travaux fournissent non seulement aux choses de première nécessité pour notre entretien, son industrie fournit même à notre luxe. En vain nous aurions à notre disposition les campagnes les plus vastes, dans les terrains les plus fertiles, & sous le climat le plus doux, si nous manquons de laboureurs, ces prairies riantes, ces champs fertiles, ces jardins délicieux, feront bientôt couverts de broussailles. Quelques années suffiront pour métamorphoser ces campagnes charmantes en déserts affreux. Il faut des hommes forts & robustes, il faut des

hommes intelligens, qui d'une main vigoureuse, aillent fouiller dans le sein de la terre, les trésors qu'elle réserve pour prix du travail & de l'industrie; sans quoi le manque des choses les plus nécessaires à la vie, la famine même succéderoient bien-tôt à l'abondance.

Rien donc de plus injuste que le mépris que l'on a pour un état d'une nécessité si indispensables, & rien de plus digne des soins vraiment patriotiques de la Société Oeconomique, que de s'intéresser à former par une éducation convenable à leur état, des cultivateurs propres à remplir avec succès une tâche aussi difficile que la leur.

Pour concourir à cette vuë salutaire je proposerai, 1<sup>o</sup>. La manière dont j'estime que le païsan doit s'y prendre pour avoir des enfans sains, les éléver de façon à leur conserver la santé, leur procurer la force & les qualités corporelles nécessaires pour fournir aux travaux pénibles auxquels ils sont destinés.

2<sup>o</sup>. Je montrerai de quelle façon l'esprit & le cœur de ces enfans doivent être cultivés, pour en former des sujets propres à remplir dignement leur vocation. Ma première partie aura donc pour objet l'éducation physique des enfans. L'éducation morale sera le sujet de la seconde.

3<sup>o</sup>. Enfin, comme ce n'est pas assez de proposer des préceptes, je tâcherai dans une troisième partie

partie d'en faciliter & d'en encourager la pratique.

Si je voulois traiter les deux premières parties avec toute l'étendue que le sujet exige, il faudroit remplir des volumes. Mais pour ne pas surpasser les bornes de ces sortes d'essais, j'abrégerai autant que possible, & passerai sous silence bien des choses qui ne seroient pas hors de place dans un ouvrage complet.

Comme la question proposée n'a pour objet que le païsan, en tant que sa vocation l'appelle à être & à demeurer tel; c'est à lui que je vais m'adresser, en cherchant à accomoder mon style à sa portée. Déclarant d'ailleurs, que les règles que je donne, je pretens ne les donner qu'à lui, étant dans la pensée, que les citadins en général, les gens de conditions surtout, se trouveroient très mal, de suivre des règles d'éducation qui ne sont applicables qu'à des enfans nés de parens robustes, & accoutumés aux travaux corporels.

## *Prémiere partie.*

Souhaités vous avoir un jour des enfans d'une bonne constitution, sains, robustes, & qui avec le tems soient en état de travailler gaiement avec vous? Je vous conseille, de ne pas vous marier trop jeunes. L'âge de vingt-cinq à trente-cinq ans me paroît le plus propre à un homme, & celui de vingt-deux à

vingt-huit à la femme. Plusieurs raisons doivent vous engager à ne point précipiter votre mariage, & à attendre que vous aiés atteint cet âge ; mais je dois me borner ici à celle qui a pour objet l'éducation d'enfans propres à l'agriculture, c'est-à-dire forts & robustes.

Je dis que si vous vous mariés avant que d'avoir atteint cet âge, auquel on est dans sa plus grande force, vos enfans participeront immanquablement à la foiblesse de leurs parens, tout comme ils auroient participé à leur force, si un mariage précoce ne les avoit pas énervé. Aussi les auteurs anciens attribuent la force extraordinaire, la taille avantageuse des anciens Germains, à la coutume de ne se marier qu'à l'âge de maturité. Je connois une Paroisse où l'on marie les filles dès l'âge de quatorze à dix-huit ans, & les garçons de seize à vingt. On peut dire avec vérité, que les pères, les mères, de même que les enfans nés de ces mariages précoces, se distinguent aisément de leurs voisins par leur petite taille. Je ne doute point que leurs forces ne soient proportionnées à l'apparence extérieure de leurs personnes, & que dans cinq ou six générations ils ne soient, s'ils continuent à se marier dès l'âge de puberté, un peuple de marionnettes.

Je ne voudrois pas non plus, que l'on attendît à être sur le retour de l'âge, pour travailler à se procurer des enfans. Ceux d'une femme de quarante à cinquante ans, issus d'un

d'un père de même âge, ou plus vieux, viennent au monde chargés pour ainsi dire des années de leurs vieux parens, qui n'ont pu leur procurer une vigueur qu'ils n'avoient plus eux-mêmes, surtout s'ils ont été surchargés de travaux & de misére, ou exposés à des maladies pendant leur jeunesse.

Etes-vous dans l'âge convenable à vous marier? Choisissez-vous une épouse d'une bonne constitution, d'une taille avantageuse, qui soit forte & robuste, pleine de santé, d'une humeur gaie, & qui soit telle qu'elle mérite tout votre attachement. Que quelques cents livres, quand ce seroit quelques milliers, ne vous portent point à épouser une fille débile, mal faine, de mauvaise humeur. Outre qu'elle vous rendroit malheureux, toujours malade elle-même, elle vous donnera des enfans débiles comme leur mère. Ce bien qui vous a séduit, ne pourra pas suffire à entretenir une femme & des enfans maladifs, & à payer les Médecins. Vous seul chargé du travail que votre femme & vos enfans auroient partagé avec vous, si vous vous étiez marié suivant votre goût; vous serés usé avant le tems, & ce bien qui vous a coûté la tranquillité de vos jours, ne passera pas même à vos enfans. Combien de gens regrettent tout le tems de leur vie la folie qu'ils ont faite, de n'avoir recherché que le bien en se mariant! Laissés donc aux bourgeois des villes & aux gens de condition,

condition, la triste ressource de se marier à contre-cœur, pour rétablir leur fortune, ou pour satisfaire à leur ambition. Ces Messieurs ont des raisons qui ne vous regardent point. Pour vous, comprenés que vos vrais intérêts consistent, à épouser une femme de votre goût, sage, laborieuse & d'une bonne constitution, plutôt qu'une qui ait un certain bien, mais qui soit mal partagée des qualités essentielles à la femme d'un laboureur.

Ce conseil, où égard au choix à faire lorsque l'on veut se marier, concerne les deux sexes également. Les filles étant appellées à faire les mêmes réflexions, & à suivre les mêmes règles que l'on vient de proposer aux garçons. Moienant quoi il y aura lieu d'espérer, que tels mariages seront bénits de familles faines, bien portantes, & qui un jour seront propres aux travaux de leur état.

Etant ainsi marié à une personne d'une bonne constitution & que vous aimés, il est à prétendre que votre femme sera bientôt enceinte. Alors vous devés redoubler vos attentions; souvenés vous que ces attentions regardent l'enfant comme la mère qui le porte dans son sein. Gardés vous de la brutaliser, de l'exposer à quelques peurs ou dangers, n'exigés & ne soufrés même pas qu'elle fasse de certains travaux qui pouroient être dangereux pour elle & pour son fruit, ni qu'elle se charge de fardeaux sur la tête. Ne l'exposés pas au risque de faire quelque

quelque chute, ni à quoi que ce soit qui puisse altérer sa santé. Car quelque robuste que votre femme puisse être, elle l'est beaucoup moins dans cet état qu'elle ne l'étoit précédemment. Surtout évitez de la contredire, & de l'exciter à la colère, soyés au contraire doux & com-plaisant avec elle, & cherchés à l'égaier autant qu'il vous sera possible.

Pour ce qui regarde la nourriture, je ne suis nullement dans la pensée qu'il faille la gêner. Qu'elle mange de tout ce qu'elle désire, pourvu cependant que ce ne soit pas des choses évidemment mauvaises. Encore s'il s'agit de satisfaire à une de ces envies assées ordinaires aux femmes grosses, je ne voudrois pas qu'on l'en empêchât absolument. On a vu des femmes dans cet état manger avec excès & impunément des choses les plus malfaines, quoiqu'elles fussent d'une complexion délicate. Je conseille seulement à votre femme de bien mâcher ses viandes, afin que la digestion s'en fasse plus aisément, & qu'elle nourrisse son embrion d'un bon chyle. Par cette même raison, si elle a grand appetit, elle ne doit pas le satisfaire tout à coup, mais plutôt multiplier ses repas. Si au contraire elle sent des degouts, si elle manque d'appétit, il faut l'exciter à manger, tant en lui en faisant comprendre la nécessité, qu'en lui procurant une diversité de mets, qui puisse la ragouter.

Son habillement doit être large, pour ne la gêner

génier en aucune façon, ses souliers à talons bas & larges, afin que portant sur un fondement solide, elle ne risque pas de faire quelques chutes. Elles lui sont toujours périlleuses.

Si par fois votre femme se plaint des différents maux qu'elle soufre pendant sa grossesse, témoignés lui la part que vous prenez à ses incomodités; tâchés de lui faire comprendre que ce sont des suites ordinaires de l'état dans lequel elle se trouve. Ne vous hâtes pas de courir au Medecin. Surtout gardés vous bien de la remettre entre les mains de ces empiriques, qui n'ont pour tout mérite que le nom de Medecin, qu'ils ont usurpé & qu'ils deshonorent. La mère & l'enfant pouroient être la victime de votre confiance téméraire. Si la maladie de votre femme est cependant telle que le secours du Medecin lui soit indispensable, consultés celui qui non seulement passe pour le plus éclairé, mais surtout pour le plus prudent. Il aura soin sans doute de ne pas surcharger sa patiente de remèdes, encore plus de ne lui en point donner qui puissent nuire à son fruit.

Ne vous imaginés pas que toutes ces précautions pour avoir des enfans forts & robustes, soient indifférentes. Vous devés les envisager come très importantes. En effet quelle apparence que des enfans qui tiennent leur existence de parens, qui, à cause de leur jeunesse, n'ont pas encore cette force de corps, cette consti-

constitution ferme & robuste, que l'on n'acquiert qu'à un certain âge, puissent avoir reçu d'eux les principes de ces avantages ? Comment se pourroit-il qu'un enfant conçu & nourri des parens usés par l'âge, les fatigues & les maladies, pût jamais jouir de cette constitution heureuse, si nécessaire au cultivateur ? Ce seroit folie de s'en flatter. Un tel enfant, quelques soins que l'on puisse prendre de son éducation, ne sera jamais en état de fournir aux travaux du laboureur. Mais si vous avés suivi les avis que je viens de donner, vous avés tout lieu d'espérer, que dans son tems, votre femme mettra au monde un enfant d'une bonne constitution, plein de santé, & dont l'éducation vous sera beaucoup plus facile & moins dispendieuse que si vous les aviés negligés.

Votre femme ainsi heureusement devenue mère, doit pendant ses couches avoir un soin tout particulier de sa personne. Quelque robuste qu'elle puisse être, il ne faudroit que peu de choses pour déranger sa santé & celle du nouveau né, qui doit encore être nourri de sa substance, par le lait qu'elle lui donnera. Je lui conseille, quoiqu'en puisse dire sa sage femme, de ne pas laisser chauffer sa chambre outre mesure, & si c'est en été de ne la point chauffer du tout, mais d'être toujours à un air temperé. L'excès de chaleur & de froid lui seroient également nuisible. Je fais cette observation parce que j'ai vu de ces prétendues sages

sages femmes de village chauffer les chambres des accouchées jusques à les suffoquer, pour ainsi dire, ce qui est très dangereux pour leur santé.

Je n'entrerai point ici dans le détail de tous les soins à prendre de la mère & de l'enfant, immédiatement après l'accouchement. Je dirai seulement, que la mère doit, après les douleurs & les fatigues qu'elle vient d'essuier, se donner du repos, ne point se remuer du tout pendant quelques heures. On ne doit point la faire parler, ni lui donner suivant ses désirs son enfant à caresser, (c'est ordinairement la première chose qu'elle demande) encore moins lui laisser voir la grande lumière, soit du soleil, soit de la chandelle, ceci nuirait beaucoup à sa vue. Si vous n'avez point de rideaux aux fenêtres & au lit de l'accouchée, vous y suppléés avec des draps, que vous suspendrez à leur place, ou d'une autre façon.

Deux ou trois heures après la délivrance de l'accouchée, on pourra lui faire prendre un fible bouillon. On pourra peu à peu les lui donner plus nourrissans, pour lui faire recouvrer ses forces. Gardés-vous bien dans les premiers jours de lui donner du vin à boire, ce seroit un poison & pour la mère & pour l'enfant, surtout s'il n'étoit pas bien trempé. L'accouchement a occasionné une si grande révolution dans le corps, il a été tellement affoibli, & l'estomac si dérangé, qu'une nourriture solide

ne

ne manqueroit pas de dégénérer en pourriture, & pourroit entraîner les plus dangereuses suites. Il faut donc user de régime, & plutôt souffrir de la faim, que de la satisfaire aux dépens de sa santé. Le vin dans ces premiers jours causeroit infailliblement peu ou beaucoup de fièvre; il vaut mieux s'en abstenir absolument, & user d'une bonne tisane.

Ces trois ou quatre premiers jours écoulés, on donnera à l'accouchée de bons bouillons, & sur la fin de la première semaine, on lui fera prendre par degré une nourriture plus solide, en observant de ne lui en donner que peu & souvent, quelque grand appétit qu'elle puisse avoir. On pourra ensuite lui servir un peu de bon vin blanc, détrempe d'autant d'eau, le tout pas trop froid. S'il est possible d'avoir du veau, je conseillerois à l'accouchée de s'en servir par préférence à toute autre viande, surtout pour ses premiers bouillons, & pour les premières viandes qu'elle mangera. Elle doit s'abstenir pendant ses couches de toutes viandes salées & de fromage. Il ne lui est permis d'en user, que lorsqu'elle sera bien & heureusement relevée.

J'ai vu des femmes de païsans si robustes qu'elles se levoient, & faisoient leur petit ménage, quelques jours après être délivrées, & même dès le lendemain de leurs couches. Ce que toute personne raisonnable ne peut que désaprouver souverainement, en blâmant également,

lement la femme qui se conduit de la sorte ; & le mari qui le soufre. Cette témérité n'a pas toujours eu il est vrai des suites mortelles, mais il n'en est pas moins certain, que les femmes qui abusent ainsi de la force de leur tempéramment s'exposent ainsi que leurs enfans au peril le plus évident : les efforts qu'elles se donnent, peuvent occasionner une perte de sang incurable, des fiévres, des frissons & mille autres accidens incurables. Si même une conduite si téméraire, ne conduit pas toujours & aussi-tôt au tombeau, combien de femmes dont les facultés, soit du corps, soit de l'esprit en ont été dérangées, & sont par là devenues inhabiles au travail pour le reste de leurs jours ? Combien d'enfans dont les infirmités & la foiblesse de leur tempéramment ne doivent être attribuées qu'à l'imprudente témérité de leurs mères ?

J'exige donc de l'accouchée, de quelque bon tempéramment qu'elle puisse être, que pendant le premier mois, elle ait grand soin de sa personne, qu'elle garde la chambre, que cette chambre ne soit point humide, bien aérée, mais sans vent-coulis, qu'on ne lui rende le grand jour que peu à peu, qu'on cherche à l'égaier, & à lui faire passer doucement le tems de sa prison : (elle envisage sa chambre comme telle les dix ou quinze derniers jours.) Qu'elle ne se familiarise que petit à petit avec sa nourriture ordinaire. Et lorsqu'elle commencera

à sortir , que ce ne soit pas pour s'exposer à des grandes chaleurs , ou à sentir un grand froid. Je dois dire à cette occasion , que je désaprouve l'espéce de nécessité que la coutume impose aux accouchées , en bien des lieux , de faire leur première sortie pour aller à l'église. Je conviens , que rien n'est mieux ni plus juste dans une pareille circonstance , que l'empressement d'une femme à se rendre dans le temple du Seigneur , pour lui témoigner sa juste gratitude. Mais aussi ce bon Père n'exige pas d'elle , que sauvee heureusement de la multitude de dangers auxquels sa situation précédente l'affujet-  
tissoit , elle s'expose volontairement à ceux qui peuvent en être la suite. Qu'elle renvoie sa dévotion publique à un beau jour , & jusques à un tems auquel elle pourra s'acquitter de ce devoir sans péril.

L'accouchée étant ainsi heureusement rétablie la voilà délivrée de la sorte de gène dans laquelle elle étoit à différens égards , cependant , elle doit se ménager encore. Mais le plaisir d'être mère , & l'amour qu'elle a pour le fruit de son ventre , lui feront envisager comme très raisonnables les soins qu'elle doit encore avoir d'elle même , en vuë du cher objet de sa tendresse. Et c'est ici la place à lui donner quelques avis , sur la manière dont elle doit se conduire pendant le tems qu'elle nourrirá.

Je rends ici avec plaisir aux femmes de la campagne la justice qui leur est due, en disant, que heureusement il n'est pas nécessaire de les faire souvenir qu'elles sont mères. Elles n'étoffent point la voix de la nature, qui les appelle à donner à leurs enfans, un sein qu'elle a bénignement pourvû d'un lait délicieux, de cette liqueur divine qui nourrit, abreuve & delecte ces chers enfans, de cette même substance à laquelle ils doivent leur existence. Si même il se trouve parmi elles des gens qui jouissent d'une fortune aisée, l'exemple des cittadins n'a pas encore corrompu leur cœur, jusques au point de leur faire oublier le devoir le plus essentiel d'une mere, au moment même qu'elles le sont devenues, en abandonnant leurs enfans, en les sacrifiant à leurs repos, à leurs charmes, ou à une mode, qui ne fait assurément pas honneur à femmes de condition, moins encore à celles qui par ostentation veulent les imiter. Nos campagnardes au contraire sont encore mères après avoir donné le jour à leurs enfans, elles se font le plus doux plaisir de donner à ces chers objets de leurs tendresse une nourriture dont la sage nature les a rendues depositaires, c'est pour elles une délice, de leur rendre les services les plus empressés. Elles méritent par là les louanges les plus sincères, l'attachement le plus vif de leurs maris, & la reconnaissance la plus respectueuse & la plus tendre de la part de leurs enfans. Ne génons donc point ces mères estimables, & n'exigeons d'elles

d'elles , que ce qui est nécessaire au bien de leurs enfans.

Je demande , que s'il est possible , la mère nourrice habite un appartement sec , temperé , bien airé , qu'elle éloigne de son esprit tout ce qui pourroit la chagriner , que plutôt elle soit gaie & de bonne humeur. Pour sa nourriture , j'estime qu'elle peut user de tout ce à quoi elle est accoutumée , à moins qu'elle ne remarquât , que toutes les fois qu'elle mange ou boit certaines choses , son enfant s'en trouveroit incommodé , auquel cas cette bonne mère faura bien s'en abstenir. Il seroit bien à souhaiter qu'elle ne fit que peu de travail pendant qu'elle nourrit. Mais la nécessité de son état , peut l'appeler quelques fois , à faire plus d'ouvrage que le bien de son nourrisson ne le demanderoit. Cependant elle doit être très attentive , à ne s'échauffer que le moins possible , & si elle est en sueur , à ne jamais donner le sein à son enfant , qu'après s'être reposée au moins un quart d'heure , & avoir fait sortir quelques gouttes de lait , dont elle frottera le mamelon pour en oter la sueur. Elle doit éviter , surtout dans les commencemens , de mettre ses mains ou ses pieds dans l'eau froide. Comme aussi de donner le sein à son enfant lorsqu'elle sera hors de son assiette naturelle , & agitée par quelques passions violentes , comme l'amour , la colère &c. Enfin , elle doit multiplier ses repas , en mangeant peu & souvent , user de

beaucoup de soupe, & bien mâcher tout ce qu'elle mange, pour aider à la digestion & faire un bon chyle.

Voilà en peu de mots les conseils que j'ai à donner à ces bonnes mères nourrices. Je n'ignore pas que les médecins donnent nombre de préceptes dont je ne fais point mention ici, quoique je ne les désaprouve pas. Parce que j'écris pour la femme du laboureur, que l'on ne fauroit astreindre à toutes les règles générales. D'ailleurs, il s'agit ici d'un enfant, qui étant d'une bonne constitution, n'exige pas autant de précautions & de soins, que celui d'une Dame fluette & mal faine, qui confie l'éducation du sien aux soins intéressés d'une nourrice.

Tels sont les avis préliminaires, que j'ai cru être d'une nécessité indispensable, pour répondre au but de la question proposée. Passons maintenant à l'éducation même du *païsan*.

J'envisagerai l'enfant du païsan sous trois époques différentes. Savoir :

La première, dès sa naissance jusques à l'âge d'un an.

La seconde, dès l'âge d'un an, jusques à celui de six à sept.

Et la troisième, depuis ce dernier âge, jusques à celui de seize à dix-huit ans.

## PREMIERE EPOQUE

*Dès la naissance jusqu'à un an.*

Dès que l'enfant est né, la sage femme doit le coucher orizontalement dans des linges mols & un peu chauds, lier promptement le cordon ombilical à une juste longueur. Après quoi elle examinera soigneusement toutes les parties du corps de l'enfant, pour voir s'il n'y a rien en lui de défectueux, si toutes les parties sont bien en leur place, s'il n'a point de hernie ou descentes ; dans ce dernier cas, il faudra appeler un chirurgien habile & capable d'y remédier, au moyen d'un bandage, & non par une opération. Si l'enfant est extenué par la fatigue, s'il donne peu de signes de vie, on lui fera prendre un peu de vin tiède sucré ? Mais s'il paroît bien portant, il ne faut rien lui donner qu'au bout de vingt-quatre heures, au moins ; afin que pendant cet intervalle il puisse rendre le meconium, & jeter les glaires dont son petit estomac est rempli, ainsi que les muco-sités renfermées dans la trachée artére.

Les yeux, les oreilles, & généralement tout le corps de l'enfant sont couverts d'une crasse blanchâtre dont il faut le nétoier, en le lavant proprement avec du vin tiede ; celà lui facilite la transpiration.

Il arrive quelques fois, que la tête de l'enfant pour avoir trop été serrée au passage est

difforme & pointuë. Si la sage femme est habile & intelligente, elle saura en pressant tout doucement la tête lui rendre sa forme naturelle. Mais comme c'est une opération fort délicate, si cette femme ne mérite pas toute votre confiance, laissés plutôt cette petite difformité à la tête de votre enfant, que de risquer qu'une main pesante & mal-adroite dérange les organes de son cerveau, le tems rémédiera en partie à cette difformité.

Vous ferés bien dès avant la naissance de votre enfant de vous pourvoir d'huile d'amandes douces, ou de sirop de violettes, pour lui en faire avaler un peu, en cas que par ses cris réitérés il paroisse avoir des tranchées.

Un célèbre Docteur *Anglois*, qui a écrit sur l'éducation des enfans, dit, qu'en *Ecosse* & en *Irlande* on baigne les nouveaux nés dans l'eau froide en toutes saisons. Mais avant de conseiller cet usage, je voudrois que Mr. *Locke* nous dit, premièrement, s'il est généralement observé. En second lieu comment on prépare les enfans à une pareille épreuve, qui me paroit bien rude pour des corps si délicats, & accoutumés au chaud. Enfin si cet usage, en le supposant général, n'a jamais causé des contractions de nerfs, des convulsions, ou même la mort à ceux que l'on y a assujettis. Le danger d'une pareille coutume est, suivant moi, aussi évident que l'avantage qui peut en résulter, est équivoque. L'exemple des *Germain*s,

des

des Scytes, & autres peuples du Nord, qui plongeoient leurs enfans nouveaux nés dans la plus proche rivière, ne doit pas nous en imposer. Cette coutume chés ces peuples barbares, pouvoit être l'effet de leur superstition ou de leur ignorance. Si même ces peuples, principalement les *Germain*s, étoient mieux partagés du coté de la taille & des forces que les autres nations, nous n'en devons point conclure qu'il faille aujourd'hui imiter leur exemple. Leurs enfans en venant au monde, apportoient avec eux les principes de cette force & vigueur, qui se dévelopoient avec les années, & qui dès leur naissance les mettoit en état de supporter une épreuve à laquelle d'autres enfans succomberoient. On ne peut pas douter, que l'espèce humaine n'ait beaucoup dégénéré, & que les Anciens ne nous aient autant surpassé dans les qualités du corps que nous prétendons les laisser en arrière quant à celles des sciences & de l'esprit. Pour nous en convaincre, il n'y a qu'à nous revêtir des armures dont nos Ancêtres faisoient usage, il n'y a que quelques siècles. Mais où trouvera-t-on l'homme capable à les porter, à s'en servir, & propre à remplir ces vastes cuirasses? Peut-être quand notre taille & nos forces égaleront celles des anciens *Germain*s, nos nouveaux nés pourront-ils être baignés à la glace. Mais en attendant laissons là cet usage.

Ce seroit ici le lieu de rechercher les causes  
B 4 de

de cette décadance palpable du genre humain quant à la constitution corporelle. Mais sans entrer dans une discussion générale sur cet article, disons-en deux mots, qui pourront servir de leçon au païsan, pour lequel nous écrivons.

J'ai déjà dit plus haut, que les mariages précoces de jeunes gens, qui n'ont pas encore cette force & vigueur, que l'on n'acquiert qu'à l'âge viril, ceux de gens usés par l'âge & les travaux pénibles du laboureur, tout comme ceux d'hommes ou femmes affectés de maladies, sont autant de causes qui ne peuvent que contribuer puissamment à la dégradation de l'espèce.

Le séjour du Païsan en ville contribue beaucoup, suivant moi, à la décadence de son espèce. Il s'estime fortuné d'être domestique d'un riche Bourgeois, ou d'augmenter le nombre de ceux d'un gros Seigneur, & si même il est l'unique valet d'un jeune Gentilhomme, il n'en est pas moins un heureux fainéant, dont l'innocence est bientôt séduite par les charmes de la volupté, & le tempérament énervé par une vie oisive, une nourriture trop délicate pour lui, & par ses débauches. Après dix ans, plus ou moins de service, las de son bien-être, il revient chez lui, se marie, & a des enfans chargés des infirmités qui sont le fruit des excès de son père.

La

La fille du païsan de même va en ville, elle commence par faire les ouvrages les plus vils de la maison; puis elle devient cuisinière, ou fille de chambre. Alors les mets les plus délicats, le vin, le thé, le caffé ne lui font pas épargnés. Tous ces bons traitemens ne peuvent cependant lui faire oublier qu'elle demeure fille, elle s'en impatiente, se marie, mais n'aporte à son mari qu'un corps usé par le repos. Accoutumée aux mets délicats de la table de sa Maîtresse, la nourriture ordinaire du païsan est pour elle fade & dégoutante, l'eau claire, cette liqueur si salubre, est devenue insipide à son goût. Quelques mois de mariage suffisent pour lui faire regréter le passé, & cela avec d'autant plus de raisons, qu'elle éprouve, que son corps fluet & usé ne peut fournir aux travaux de sa vocation. Encore moins peut elle nourrir des enfans propres au labourage.

La vie de Soldat peut aussi contribuer à faire dégénérer l'espèce chés le païsan; plusieurs infectent leurs familles des maladies honteuses qu'ils ont rapportés de l'étranger.

Il y a des païsans qui élèvent leurs enfans trop délicatement pour qu'ils puissent devenir forts & robustes. D'autres nés au sein de la pauvreté & de la misére, sont appellés dès leur tendre jeunesse à des travaux qui surpassent leur forces. Il en résulte qu'ils demeurent eux-mêmes des foibles abortons. Quels enfans peut on attendre d'eux?

D'autres

D'autres enfin, par leur intempérance & leur yvrognerie, se sont mis dans le cas d'avoir des misérables enfans. Mais revenons à notre nouveau né.

Après qu'on l'aura laissé jeuner vingt quatre ou trente heures, on lui fera sucer le premier lait de sa mere, c'est une liqueur claire, se-reuse & aigrelette, appellée *colostrum*, & que la nature a préparé, pour le nourrir & le purger, & en même tems pour prévenir les tranchées.

Lorsque la mère voudra donner le sein à son enfant, elle s'en fera sucer auparavant quelques goutes, & en lavera les mamelons. L'enfant n'a pas toujours la force d'en tirer une espece de croute qui est au passage. Pour avoir négligé cette précaution, on tombe quelques fois dans l'erreur, de croire que la mère n'a point de lait, alors il arrive qu'il se coagule dans son sein, & y cause de l'inflammation, & il en resulte les maux les plus facheux, & pour la mère & pour l'enfant.

Il faut lui donner frequemment le sein pendant les prémières semaines de sa vie, & ne pas permettre, qu'il se gorge de la liqueur qu'il en tire. Mais peu à peu on met plus d'intervalle entre ses repas. Enfin on ne les lui donne que lorsqu'il le demande, soit par ses cris, soit autrement. La tendresse d'une mère lui fait bientôt comprendre le langage de son enfant.

Si

Si la langue est bridée, comme cela arrive quelques fois, cet inconvenient l'empêche de la remuer assés librement, pour sucer sa nourriture. Alors il faut lui faire couper le filet par un Chirurgien expert.

Lors qu'un enfant a des tranchées, ce que l'on remarque à ses cris aigus, au depit qu'il fait paroître lorsque sa mère lui présente le sein, à son ventre plus gros & dur que de coutume, & à ses excremens; il vaut mieux lui faire prendre quelques petits remèdes, comme des bons sirops adoucissans, & changer sa nourriture que de lui continuer son ordinaire, qui peut-être est la cause de son mal.

Une païsanne nourrice, chargée ordinairement du soin de son ménage, & de différens travaux, ne peut pas longtemps tirer de son sein toute la nourriture nécessaire à l'entretien de son enfant. Il faut alors y supléer par des bonnes bouillies préparées comme je le dirai plus bas, & par du bon lait de vache ou de chevre. Ce dernier me paroit préférable, comme étant plus analogue à celui de la mère. Je pense qu'elle ne fera pas mal de varier les mets de son enfant, en lui donnant de tems à autre de la soupe, même avant qu'il ait accompli sa première année, en observant de n'y mettre que très peu de sel.

Après avoir parlé de la nourriture de l'enfant, montrons en peu de mots les foins les plus essentiels

essentiels que l'on doit d'ailleurs prendre de lui.

Avant toutes choses, il doit être logé dans un lieu, où il respire un bon air, pur, & qui se renouvelle souvent, afin que ses poumons fassent aisément leur jeu, & qu'il puisse sucer le sein de sa mère avec facilité. Lorsqu'il aura le nez bouché, il sera bon de le frotter avec du beurre cuit mêlé de marjolaine, il respirera & tétera plus aisément.

Il doit être couché horizontalement, ainsi que je l'ai dit plus haut. Sa tête ne sera que peu ou point plus élevée que le corps. Si elle l'étoit beaucoup, & qu'il fût couché sur le dos, il pourroit en devenir vouté. Ce sera le mieux de le mettre un peu sur les cotés.

Comme son corps doit être fait de bonne heure à la fatigue, je ne suis point dans la pensée qu'il faille beaucoup se mettre en peine à lui procurer du linge choisi, il suffira qu'il ne soit pas de toile rousse & neuve. Ce qui lui causeroit une démangeaison qui l'empêcheroit de reposer. On l'accoutumera aussi d'abord à coucher sur la dure, en ne mettant ni plumaux ni mattelas sous lui, mais seulement de la paille ou de la bale d'épeautre. Ce qui d'ailleurs lui est beaucoup plus salubre, que les lits chauds & molets, que des mères plus affectionnées qu'éclairées, donnent à leurs enfans. Ces bons lits leurs occasionnent des démangeaisons, des chaleurs, & des cuissons qui les

les tourmentent sans relâche. Un petit drap avec un lange doublé de flanelle suffira pour couverture, & un simple bonnet de toile pour coëffure, & lorsque la tête de l'enfant sera couverte de cheveux, on fera bien de lui retrancher cette coëffure qui lui devient inutile. Je n'ai jamais remarqué que cet usage, quelque dur qu'il puisse paroître à l'amour maternel, ait causé le moindre inconvenient, mais bien les avantages les plus solides; j'en parlerai plus au long dans la suite. Il faut cependant remarquer ici, que je suppose toujours que l'enfant jouit d'un air tempéré. Car s'il étoit logé au froid, il faudroit le tenir plus chaudement. Il sera bon d'observer en le couchant & en lui donnant le sein, qu'il ne voie pas le grand jour. Cela pourroit le rendre louche.

La propreté est un article essentiel à une bonne éducation. Mr. Balleixerd, dans son excellente *Dissertation sur l'éducation Physique des enfans*, qui a été couronnée l'année dernière par la Société Hollandoise des Sciences, insiste beaucoup sur cet article. *Il faut, dit-il, tenir les enfans le plus proprement que possible, parce que cela leur facilite une douce transpiration, & que la propreté entretient chez eux la gaieté & le plaisir. Ce qui met les esprits animaux en action, favorise la circulation, & par conséquent la nutrition de toutes les parties.* A quoi j'ajouterai que la mal-propreté cause des insomnies, des rougeurs douloureuses, des putrefactions,

tions, qui percent la peau des enfans, rongent les chairs, & peuvent occasionner les maladies les plus sérieuses. Les mères épargnaient souvent mille maux à leurs enfans, & à elles bien des veilles & des peines, si elles prenoient celle de les nettoier toujours proprement dès aussi-tôt qu'ils se sont salis ou mouillés, prenant soin d'emporter vite tout ce qui par sa mauvaise odeur pourroit corrompre l'air que respirent leurs enfans.

Ce sçavant Auteur, des lumières duquel je profite avec plaisir, déteste l'usage du maillot. L'on ne peut rien de mieux que ce qu'il dit à ce sujet. Mais come son livre n'est pas entre les mains de ceux pour qui j'écris, je ne puis me dispenser de parler ici de cette ridicule coutume que l'on a de mettre les enfans dans les liens du maillot.

Personne n'ignore ce que c'est que le maillot, & combien il est gênant pour ceux que l'on y assujettit. Il serre toutes les parties du corps de l'enfant, ce qui en empêche la nutrition. Il est un obstacle au jeu des poumons & à la digestion. Le foie des enfans qui est fort gros, étant comprimé par le maillot, presse le fond de l'estomac, & peut lui occasionner des vomissements & des convulsions dans ce viscère, qui ne peuvent que nuire à la nutrition & altérer la santé. Le maillot, par la géne & les chaleurs qu'il occasionne, ôte la joie & le plaisir à un enfant, & le rend chagrin

grin & de mauvaise humeur, ce qui ne peut que nuire aux facultés du corps & de l'esprit. Il feroit trop long de détailler ici tous les inconvénients qu'entraine l'usage du maillot. Ceux que je viens d'indiquer devroient suffire pour engager toute personne raisonnable à s'en abstenir.

Je conviens cependant qu'il y a certains cas, auxquels le maillot peut avoir son utilité. C'est lors qu'un enfant a quelques membres courbes ou contrefaits. Mais dans ce cas même, la mère ne doit émaillotter son enfant qu'après en avoir soigneusement apris la méthode d'un Chirurgien expérimenté, qui faura lui montrer le moïen de le faire avec succès, sans qu'il faille pour cela mettre tout le corps de l'enfant à la gène.

Si votre enfant n'a point de difformité, laissez là ce maillot. Couchés-le, ainsi que je l'ai dit, horizontalement dans un petit lit à part, faites ensorte que les bords soient de quelques pouces plus hauts que le lit même, crainte qu'il ne tombe. Par la même raison, & de peur qu'il ne se découvre, on aura la précaution d'attacher la couverte sur lui avec un passement, en évitant de le trop ferrer.

Lorsque votre enfant dort, ne l'éveillés jamais pour lui donner le sein. La faim le lui fera assés demander quand il en sera tems. Mais alors il faut s'empresser à le lui donner, crainte

crainte d'exciter ses pleurs , elles lui font aussi nuisibles que la gaieté lui est salutaire. Que le plaisir de l'avoir dans votre sein ne vous seduise jamais au point de vous engager à le coucher la nuit auprès de vous ; vous pourriez vous endormir. On a vu plus d'une mère païer cette satisfaction par des regrets qui ont duré autant que leur vie. Dès que votre enfant aura pris sa nourriture , il faudra le coucher dans son lit , & toujours proprement.

Plusieurs Médecins de grande réputation défendent de bercer les enfans , comme étant un usage qui peut fort ébranler leur cerveau , leur causer des aigreurs dans l'estomac , des indigestions , des tranchées , qui peuvent entraîner des suites plus fâcheuses encore. On ne peut nier que cet usage ne soit tout au moins inutile. Si un enfant n'est pas accoutumé à être bercé , il dormira sans cela ; si par contre il y est acoutumé , il n'en dormira pas plutôt. Il est vrai qu'un petit branlement peut quelquefois soulager un enfant malade , mais celui qui est accoutumé à être bercé moins que tout autre.

Lorsque l'on veut faire prendre l'air à un enfant , en le portant promener , ce qui dans la belle saison ne peut que lui être salutaire , prenez garde de ne le jamais confier à des enfans qui ne puissent le porter sans en être surchargés , encore moins à des vieillards chancelans. Car outre qu'ils pourroient le laisser tomber , les enfans portés par des bras faibles , ou des per-

personnes dont la marche n'est pas ferme & assurée, peuvent tout-à-coup se laisser aller de coté, de façon que sans tomber, ni échaper des mains de ceux qui s'en sont chargés, ils pourroient faire telles contorsions subites & si fortes, qu'il pourroit en résulter un dérangement de vertebres, une descente de boiaux, ou des convulsions.

C'est une coutume assés générale chez les païsans de confier aux ainés le soin de leurs cadets. Le manque de domestiques, les occupations de la campagne, n'autorisent que trop cet usage, qui est aussi dangereux pour la petite garde de huit à douze ans, que pour l'enfant même qu'elle doit soigner. Il arrive que ne pouvant autrement arrêter ses pleurs, elle se met en devoir de le lever, elle se charge de ce fardeau, ses bras trop faibles ne peuvent le soutenir, elle se courbe en arrière pour les soulagier, les vertébres du dos, les reins en deviennent dérangés, elle en perd l'accroissement, elle demeure foible & maladive, si pis ne lui arrive. J'ai vu des femmes d'âge se plaignre de ce genre de fatigue plus que de toutes les autres qu'elles ont eßuïé dans la suite. Une mère affectionnée & prudente ne doit donc se reposer que sur elle même du soin de son nourisson, au risque de négliger d'autres ouvrages. Elle n'en doit avoir aucun qui lui tienne autant à cœur que l'éducation de ses enfans.

Je suis d'ailleurs dans l'idée, que si en femme  
1764. III. P. C d'ordre

d'ordre, elle a soin de tenir son enfant propre & dans un bon air, de lui donner régulièrement sa nourriture à trois ou quatre heures de distance, elle n'aura tout au plus besoin du secours de ses autres enfans que pour aller l'avertir, lorsque par hazard & contre l'ordinaire le petit s'éveillera & pleurera avant l'heure de son repas, alors elle quitera tout autre ouvrage pour soigner son enfant.

Il n'est pas possible de fixer l'époque précise, en laquelle une mère doit sévrer son enfant. Cela dépend de nombre de circonstances qui peuvent l'accélérer ou la retarder. Si la mère ne se porte pas bien, si elle est menacée d'éthisie, si elle a une maladie qui paroisse dangereuse ou de longue durée, si elle est sujette à la colère, si elle a quelque chagrin ou affliction si sensible, qu'elle ne puisse s'en consoler de longtems, ou tels autres accidens, je crois qu'il vaut beaucoup mieux sévrer son enfant, quelque jeune qu'il soit, que de lui faire sucer avec le lait de sa mère les maux dont elle est travaillée. La raison en est si évidente, qu'on croit pouvoir se dispenser de la mettre dans un plus grand jour.

Dès que la mère remarquera qu'elle est enceinte, elle se hâtera de sévrer son enfant. Si elle en agissoit autrement, elle feroit tort à celui qu'elle allaite & à celui qu'elle porte. Chacun d'eux demande une nourriture convenable à son état & à ses forces. L'embrion altére le lait

lait que suce l'enfant qui est à la mammelle, & celui-ci à son tour gâte & dérobe à l'embrion, une nourriture que la nature ne destine qu'à lui seul. D'où il en résultera, que l'enfant qui tette déviendra pâle & languissant, & si l'on s'obstine à lui continuer le téton, il s'en suivra une consomption, qui ne manquera pas d'abréger ses jours, ou tout au moins de les rendre malheureux. Et celui qui est dans le ventre de sa mère, demeurera un misérable avorton, qui ne sera jamais propre au travail.

Je ne pense pas d'ailleurs que ce soit un grand mal pour un enfant, d'être sévré dès l'âge de six mois, fût-ce même à celui de trois ou quatre. Je conviens qu'en général il ferroit à souhaiter qu'un enfant pût être nourri du lait de sa mère pendant une année au moins. Mais on peut dire aussi, que cela n'est pas de nécessité absolue, & que l'on voit des enfans sévrés au bout de quelques mois, se porter tout au mieux. Il y a même de grand Médecins qui prétendent que les enfans allaités longtems perdent plus du coté de l'esprit qu'ils ne gagnent du coté du corps. Sans compter que plus ils sont âgés, lors qu'on leur ôte le téton, plus cette perte leur est sensible. D'ailleurs, l'enfant du païsan, dont les parents auront suivi les règles prescrites ci-dessus, sera aussi fort & robuste à l'âge de quatre ou cinq mois, & par conséquent propre à être sévré,

que ceux de gens foibles & délicats, pouroient l'être à un an, & au delà.

Vouloir prescrire aux maris de s'abstenir de leurs femmes pour l'avantage d'un enfant né, c'est s'opposer à l'existence de ceux qui sont à naître, & agir contre les vœux du Créateur. On voit des mariages assés seconds pour avoir douze, dix-huit, même jusques à vingt enfans, ils n'en auroient assurément pas eu ce nombre, si les maris avoient usé de la retenue que certains Médecins leur prescrivent. Et quoi qu'ils en puissent dire, l'expérience fait pourtant voir, que les enfans nés de ces nombreuses familles, & qui n'ont été alaités que quelques mois, sont aussi bien partagés que d'autres des qualités du corps & de l'esprit, & vivent aussi longtems que ceux des familles les moins nombreuses. Ne defendons donc jamais à ceux qui par l'état du mariage auquel ils sont appellés, doivent travailler à la propagation de l'espèce, de négliger ou de renvoier ce devoir à un avenir incertain.

Lorsque l'on sévre les enfans il faut leur donner autant que possible une nourriture analogue à celle dont on les prive, & en proportioner la quantité à leur âge & à leur plus ou moins de vigueur. Si par exemple, âgé de douze mois ou plus, il est fort & bien portant, son estomac pourra s'accomoder de toutes sortes de lait, pourvu qu'il soit bon & d'un animal parfaitement sain. Mais si par quelque

qu'une des raisons ci-dessus, on étoit obligé de le sevrer plus jeune, s'il n'avoit que quelques mois, il faudroit user de plus de précautions, & ne le point nourrir de vieux lait. Par vieux lait, j'entens celui qui provient d'un animal qui depuis longtems à fait son petit. Il est trop huileux, trop indigeste, la différence de ce lait avec celui de la femme, qui est clair & léger, est trop grande, pour que son estomac encore foible puisse s'y faire tout à coup. J'ai vu des personnes d'âge accoutumées à se nourrir de laitage, ne pouvoir supporter celui d'une vache qui a manqué une année de faire son veau. Ce lait quoiqu'excellent au goût est fort gras, & d'une si dure digestion, qu'il ne passe point & ramène des aigreurs. Il ne faut donc s'en servir, que lorsqu'il n'est pas possible d'en avoir d'autre; dans lequel cas on doit enlever la crème & le mêler d'eau.

Pour ce qui concerne les exercices de la première année d'un enfant, il n'en faut d'autre, sinon, lorsqu'on le découche, le poser au milieu d'un grand lit, qui soit placé dans un lieu tempéré, & l'y laisser s'ébattre & s'égaier pendant un quart d'heure chaque fois. Ce petit exercice lui fait merveilleusement bien, il le réjouît, donne lieu à une respiration aisée, à l'extention des parties, facilite la digestion, & le vuidange. Il fera bon aussi de le porter souvent à l'air par un tems doux, avec la précaution de l'asseoir à son aise sur un bras, en

tenant son corps droit & ferme de l'autre main.

Ce sont là à peu près tous les exercices que cet âge tendre permet, car je ne crois pas qu'il faille faire marcher un enfant, avant qu'il ait tout au moins un an accompli. Si même il paroisoit en avoir plutôt la force, je pense qu'il seroit également bon d'attendre cet âge. Car les enfans que l'on fait marcher trop tôt, risquent de devenir cagneux. Leurs reins étant trop faibles, ils forment l'habitude de marcher en clochant. Leur colonne vertébrale n'étant pas assise forte pour soutenir le poid dont elle est chargée, il en peut résulter qu'elle deviendra courbe & l'enfant boîte. Sans compter qu'en le faisant marcher trop tôt, on l'expose à faire de fréquentes chutes ; outre qu'il pourroit en faire de funestes, elles lui sont toutes nuisibles, en ce qu'elles excitent ses pleurs & le rendent triste. Il ne faut donc pas que l'impatience d'avoir le plaisir de voir marcher un enfant, engage ses parens à lui faire prendre cet exercice avant le tems.

## DEUXIÈME EPOQUE

*De l'âge d'un an à celui de six à sept.*

Si l'on a observé les règles que je viens de donner, relativement à la première époque de l'éducation physique d'un enfant, je me flatte que

que l'on aura lieu d'en être satisfait. Cette première année est véritablement la plus pénible. Tout , les choses mêmes qui paroissent des minuscies peuvent devenir de la dernière conséquence. Sa constitution est si foible , son corps si délicat , & les parties qui le composent si susceptibles de dérangement , que la moindre chose peut détraquer cette machine & lui causer un tort irréparable. Mais aussi , si pendant ce court espace de tems vous avés été attentifs à observer scrupuleusement les règles que le bon sens & l'expérience dictent également , vous pourés vous flatter d'avoir fait le plus difficile , & que de jour à autre votre peine diminuera. Le tiers tout au moins de l'éducation de votre enfant est faite. Dès qu'il a un an , les parties de son corps quoique délicates encore , sont déjà beaucoup plus solides & affirmées , que pendant les premiers mois de sa vie. Il commence même déjà à connoître la main bienfaisante qui le nourrit , & à reconnoître vos soins empessés , par la joie qu'il témoigne , lorsqu'il vous voit , & par le souris gracieux dont il répond à vos caresses. Mais ce n'est pas encore le tems de vous relâcher à son égard , il faut continuer à lui donner une nourriture , qu'il ne fauroit prendre de lui-même.

Cette nourriture suivant moi doit différer le moins possible de celle dont il faisoit usage auparavant & qu'il tiroit du sein de sa mère. Aussi

ne suis je point dans l'idée de quelques Médecins , en particulier de Mr. Balleuxcerd , qui désaprouve l'usage des bouillies , disant , que c'est une nourriture grossière & indigeste qu'elle engorge les routes écroites que le chyle prend pour se vider dans le sang , qu'elle cause des aigreurs , des vers &c.

Qu'il me soit permis de faire ici quelques observations sur ces allégués , & de dire qu'il ne paroît pas que l'usage d'une bouillie bonne & bien faite , doive produire ces mauvais effets.

La bouillie pour être bonne & bien faite doit être composée d'un bon lait , tel que je l'ai demandé plus haut , & de fine farine de froment . ( Peut-être celle de seigle , quoique moins blanche seroit elle préférable . ) On la fera fermenter en l'étendant à un doigt d'épaisseur sur des planches propres & bien lèches , que l'on mettra dans le four après en avoir tiré le pain , d'où on l'ôtera au bout de quelques heures . De cette farine on en poudre petit à petit le lait , en le remuant toujours , afin que le tout se mêle bien ensemble , observant d'y mettre peu de farine , de sorte que lors que la bouillie est cuite , elle ne soit pas si épaisse qu'elle ne se vide aisément de la culliere lorsqu'on la renverse . Il faut la faire cuire long-tems à petit feu .

Que peut-il y avoir de malfain & d'indigeste dans cette composition ? Il faut que ce soit le lait séparément , ou la farine , ou le mélange des deux ensemble .

La

La farine en elle même , est très légère & de facile digestion. Le moulin l'a préparée & broiée de façon que la cuisson en est pour ainsi dire moitié faite. Il est vrai que l'on en aprête des mets qui sont très indigestes & mal fains. C'est lorsque la farine n'ayant point fermenté , on en fait une pâte pesante & compacte , en la mêlant d'eau , de beurre , d'œufs &c. Mais une farine bien préparée fait toujours une nourriture bonne & salubre. De quoi est fait le pain qui depuis tant de siècles est si universellement connu , & qui sert de principal aliment à presque toutes les nations ? En interdira-t-on l'usage ? Je crois qu'on déconseillera celui qui n'a point fermenté , & qui demeure en pâte. Mais celui qui a été préparé par un levain convenable & une bonne cuisson , sera toujours envisagé comme la nourriture la plus généralement propre à tous les estomacs. Si la farine a du mauvais , il s'évapore dans le four , en cuisant le pain , il se dissipera de même en cuisant la farine , comme je viens de le dire. Ce n'est donc point la farine qui doit faire interdire l'usage de la boullie aux enfans. Sinon il faudra aussi leur défendre celui du pain.

Sera-ce donc le lait qui fera proscrire cet usage ? Mais le lait de l'aveu même de ceux qui interdisent l'usage de la boullie , est un aliment très propre aux besoins & à l'accroissement d'un enfant. Rien ne fait mieux dans son

son estomac , tant par son analogie avec la nourriture qui lui est familière dès le ventre de sa mère , que par la facilité de sa digestion , & l'aisance avec laquelle le chyle qui en provient peut se vider dans le sang . Ce n'est donc ni la farine ni le lait pris séparément qui doivent rendre la bouillie malfaine .

Mais le mélange de l'un avec l'autre pourroit-il produire ces mauvais effets que l'on attribue à la bouillie ? Le lait gâteroit-il la farine , ou celle-ci corromproit-elle le lait ? c'est ce que je ne puis croire , tant que la raison physique , ou l'expérience ne me l'auront pas enseigné .

Quoique jusques ici , je ne voye point de raison concluante à interdire l'usage de la bouillie à un enfant , je suis bien éloigné cependant , de vouloir en faire son unique nourriture . Surtout puisqu'il s'agit ici du païsan , dont l'estomac doit être familiarisé de bonne heure avec toutes sortes de viandes .

Il faudra donc dès l'âge d'un an , varier peu à peu ses mets , en lui donnant quelques fois de la soupe au beurre frais , ou au bouillon , & à proportion que son estomac se fait à ce changement , varier sa nourriture , en lui donnant alternativement de la bouillie , de la soupe , des gruaux , même de la bouillie de pommes de terre , & autres mets semblables , dont les habitans de la campagne font un fréquent

quent usage. C'est ainsi qu'insensiblement on pourra lui retrancher la bouillie, & l'accoutumer à manger de tout.

La mère cependant doit être attentive aux effets que produiront chez son enfant, les différentes choses dont elle lui fera manger. S'il y en a qui sans en avoir trop pris, lui causent des nausées, des vomissements. Si les excrémens dénotent par la ressemblance qu'ils ont avec sa nourriture, qu'il ne les a pas digérés. Si enfin elle remarque, que telle ou autre chose fait mal à son enfant, & lui cause des tranchées, elle s'abstiendra de lui en donner, jusques à ce que son tempéramment étant plus fort, on puisse essayer de nouveau. Muniennant ces précautions, l'enfant s'accoutumera à manger de tout. Son estomac n'en sera point dérangé, il fera un chyle qui le nourrira & le fortifiera au mieux. Et à l'âge de deux ans vous pourrez si vous voulez lui retrancher la bouillie. Il s'accommodera, peu s'en faut de vos mets ordinaires. Faites cependant en sorte que la soupe soit sa principale nourriture.

La médecine nous enseigne, qu'il ne faut donner à manger aux enfans qu'un peu plus chaud que tiède. La chaleur de l'estomac doit être la règle de celle des mets. Elle est applicable à tous les âges.

Ne mâchés point à vos enfans ce qu'ils doivent manger. Attendés plutôt de leur donner

ner des choses dures, qu'ils puissent les triturer eux-mêmes. Si même vous êtes en santé parfaite, d'autres personnes malfaines pourroient vous imiter en votre absence, & tout en croiant faire du bien à votre enfant, empoisonner de leur salive infectée ce qu'ils lui mâchent.

Je ne suis pas dans la pensée qu'il faille astreindre un enfant à de certaines heures fixes pour ses repas, dans la vue de ne rien lui donner entre deux. Je crois plutôt que la nature beaucoup plus éclairée que nous, lui dicte plus à propos que nous ne saurions le faire, le temps auquel il faut satisfaire à ses besoins. Je ne prétends pas cependant qu'on le gorge de nourriture. Cela feroit tort à la digestion. Mais par cette raison même il faut lui donner peu & souvent.

Le lard, les viandes salées, les fruits, la salade, & autres acides, sont des choses qui ne conviennent du tout point aux enfans pendant les deux premières années de leur vie. Mais à trois ans on pourra les y accoutumer par degrés, en leur en donnant peu, sauf des fruits, dont on peut les partager avec moins de réserve, comme ne devant plus à cet âge leur être nuisibles.

Les enfans tout comme les personnes d'âge, ne goûtent pas pour l'ordinaire tous les mets. Il importe pourtant, surtout au païsan, à qui l'on

Pon ne présente pas de quoi choisir, de pouvoir manger de tout. Vous ferés donc bien d'y accoutumer votre enfant de bonne heure en lui faisant manger des choses qu'il répugne, soit par bonnes paroles, soit en l'y contraignant par la faim. Plus une nourriture est d'un usage commun, plus aussi lui importe-t-il d'apprendre à la manger. Et c'est dès sa tendre jeunesse, qu'il faut l'y accoutumer. Si vous attendés plus tard, son aversion augmentera avec l'âge, & toutes vos tentatives deviendront inutiles. Si cependant il avoit une antipathie marquée pour certaines choses, si elles lui causoient des renvois, des vomissements, ou qu'elles lui fissent mal, ce seroit cruauté de le contraindre à en manger.

Pour l'habillement, il est suivant moi très essentiel, de faire attention à deux choses. L'une d'habiller les enfans de vêtemens, qui leur soient assés larges, pour ne les gêner en aucune façon. La gêne est en obstacle à leur bien-être, à leur gaieté, & surtout à leur accroissement. L'autre, de ne les habiller qu'autant qu'il est nécessaire pour les préserver du grand froid. Certainement c'est l'habitude de nous couvrir de vêtemens de laine, & de fourrures, qui nous rend si délicats & sensibles au froid. Je vois des campagnards de soixante & dix ans & au delà, être au grand air, pendant les froids les plus rigoureux, sans autre habillement, qu'un simple farrot, & une culotte

lotte de toile non doublée, sans gands, & être moins sensibles au froid, que leurs fils & leurs neveux, qui sont habillés à double & à triple, dans la laine. Ces vieillards disent, que dans leur jeunesse, ils étoient presque nuds la moitié de l'année, & plus longtems encore sans bas ni souliers. Ils attribuent la force de leur tempéramment, à cette heureuse habitude. N'en doivent-ils pas avoir plus d'obligations à leurs parens que si dès leur bas âge, ils les avoient habillés de façon à leur faire éprouver dans la suite, toute la rigueur du froid & les exposer consequemment à des rhumes, des cathares & autres maux, qu'ils ne connoissent que de nom, lors même qu'ils ont en partie perdu leur chaleur naturelle ?

Quelque dur que puisse paroître ce conseil à l'amour maternel, il n'en est pas moins vrai, que mettre les enfans trop au chaud, c'est leur faire un très grand tort. Habillés chaudement en chambre, les pores s'ouvrent, la transpiration se fait avec abondance, les habits, le linge surtout, en deviennent humides. Et dès aussi-tôt qu'ils respirent le grand air, les pores se ferment, la transpiration cesse, les habits se glacent, le froid les faisit, & bienheureux sont ceux qui en sont quittes pour un gros rhume, dont les suites sont toujours plus ou moins fâcheuses. Habillés donc légèrement votre enfant, il n'en aura que plus chaud, en sera plus à son aise, & beaucoup mieux

mieux portant. Ne souffrez point qu'il s'habitue à approcher le fourneau. Pour toute coiffure, mettez-lui un bonnet de toile claire, jusques à l'âge de trois ans, tems auquel il lui devient superflu. La nature alors a déjà orné sa tête d'une couverture suffisante, au moyen des cheveux qu'elle lui a donné. J'ai vu des enfans, ne porter jamais ni bonnets ni chapeaux, jusques à l'âge de dix à douze ans, exposés aux gros tems & aux plus grandes chaleurs du soleil, sans en avoir ressenti la plus légère incommodité.

Je suis fort dans la pensée du célèbre Docteur Locke, qui veut que les souliers soient troués, ou d'un cuir tellement spongieux, que l'eau y pénètre avec facilité. Afin qu'accoutumés à avoir les pieds mouillés, ils ne s'en trouvent point incommodés, dans un âge plus avancé.

Ne faites jamais porter des sabots ou souliers de bois à vos enfans. Outre que cette chaussure les rend massifs & pesants, qu'elle leur cause une démarche embarrassée & grossière, en les accoutumant à marcher en dandinant, & à lever pesamment le pied ; elle est trop chaude pour eux. Ceux qui en font usage à l'ordinaire ont toujours froid aux pieds. Lorsqu'en hyver, la bienséance, quelques voyages, ou d'autres raisons les obligent à se servir de souliers de cuir, un froid médiocre suffit pour leur geler les pieds. Pendant que

ceux

ceux qui sont faits à une mauvaise chaussure & à avoir les pieds mouillés, ne les ont que rarement incommodés du froid. Je vois tous les jours des enfans, qui comme des cannes, sont constamment dans la bouë ou dans l'eau, en hyver comme en été. Cette habitude les a tellement rendurci contre le froid, que l'on diroit qu'ils y sont insensibles, pendant que ceux que l'on tient chaudement sont des plus frillieux.

J'ai dit plus haut, que je ne voudrois pas, que l'on apprit à marcher aux enfans avant qu'ils aient au moins un an accompli, & qu'il soit visible qu'ils ont suffisamment de force, pour faire cet exercice. Alors ils apprendront aisément à le faire. La nature leur indiquera, de s'appuier des mains contre un lit, un banc, ou une paroi, ils s'y tiendront d'abord fortement des mains, puis feront quelques pas de côté. Faits à ce manège, enhardis par l'épreuve qu'ils ont faite de leurs forces, ils se hazardent à faire quelques pas seuls. Ainsi petit à petit ils apprendront à marcher. Mais on doit avoir grand soin de ne pas le laisser se soutenir sur ses jambes, ou marcher dès le commencement jusques au point de se fatiguer.. Cela pourroit avoir des suites fâcheuses. Pour soulager les enfans & leur apprendre à marcher sans se fatiguer & sans crainte de chutes, on leur fait une machine portée sur des rouleaux, qui tient leur corps ferme,

ferme, & leur laisse la liberté de se promener dans une chambre comme bon leur semble. Mais je passe la description de cette machine en faveur de la briéveté.

Dès l'âge de trois ans à celui de six à sept les forces de l'enfant se développent considérablement. Les petits exercices qu'il fait, ses courses, ses jeux, tout cela contribue merveilleusement à augmenter ses forces & à le rendre agile. Il ne faut donc pas le retenir & le gêner à cet égard, non plus que pour le sommeil, mais le laisser courrir & dormir tant qu'il voudra. Rien ne lui est plus salutaire que l'exercice, la joie, & le repos.

C'est à cet âge aussi que l'enfant s'accoutume à se servir de ses mains, & de l'une des deux par préférence à l'autre. Lorsque le choix tombe sur la main droite, père & mère en sont fort satisfaits; mais s'il préfère la gauche, surtout à table, on l'en reprend, on le censure. On veut qu'il coupe sa viande, & porte sa culière à la bouche de la main droite. Il vaudroit beaucoup mieux, à mon avis, le faire à se servir également des deux mains. Sans compter qu'elles en deviendroient l'une & l'autre plus fortes, combien ne se présente-t-il pas d'occasions pendant le cours de la vie dans lesquelles il seroit aussi utile que commode d'être ambi-dextre? Le païsan a tous les jours lieu de s'en convaincre. Accoutumés donc votre enfant à se servir également des deux mains,

lors que vous remarquerés qu'il s'habitue à préférer l'une, faites lui aussi-tôt mettre l'autre à l'ouvrage.

Lorsque votre enfant fait des dents, ce qui arrive dès l'âge de huit à neuf mois jusques à celui de cinq ans, tems auquel il les a ordinai-rement toutes, sauf les dents molaires posté-rieures. Il faut être attentif à leur aider à percer, soit par une légère incision, soit autre-ment. Une racine de violetes, un hochet gar-ni de crystal ou d'agathe, peuvent aussi être utiles, d'autant que les enfans mordent ordi-nairement ce qu'on leur met en main, cela aide aux dents à percer la gencive & facilite la den-tition. Tous les enfans mettent leurs doigts dans la bouche lorsqu'ils font des dents. Cela n'est que bon. Mais il y en a qui en prennent l'habitude de les sucer, ce qu'il ne faut pas souffrir. C'est ce que vous préviendrés en les trempant de jus d'absynthe, ou de quelque autre chose d'un goût désagréable.

Si votre enfant est sujet à seigner par le nez, ou aux diarrées, ou aux éruptions cutanées, ne vous en mettés point en peine, c'est un bé-néfice de la nature, qui le décharge du super-flu de ses humeurs. Ne le médécinés jamais sans nécessité.

Aiés soin d'examiner fréquemment si par ha-zard il n'auroit point fait quelque effort qui lui eut occasionné une descente, sur-tout si c'est

c'est un garçon. Ce mal est aussi aisément guérir avec un simple bandage, quand on l'applique de bonne heure, qu'il est difficile lorsqu'on l'a négligé.

Vous ferés bien d'accoutumer votre enfant, dès son bas âge, à aller à selle tous les matins dès aussi-tôt qu'il est levé. Et s'il étoit un jour ou deux sans avoir ce bénéfice, il faudroit le lui procurer en lui donnant un petit lavement. Personne n'en doit ignorer la composition, ni la façon de le donner. Mais comme cela n'est pas de mon sujet, je passe à la troisième époque que j'ai indiqué.

### T R O I S I E M E E P O Q U E.

*Depuis l'âge de six à sept ans, jusques à celui de seize à diz-huit.*

Les soins que le païsan prend de l'éducation physique de ses enfans, se bornent à peu de chose près, aux deux premières époques que nous venons de parcourir. Dès qu'un enfant a atteint l'âge de six à sept ans, il mange & boit indifféremment de tout ce qui paroît sur la table.

Pour ce qui regarde les exercices de cet âge, il est rare qu'on ne lui en donne suffisamment, & plus rare encore que l'on gâte son tempéramment par des gourmandises, des lits trop

D 2                   chauds,

chauds, & par ces soins aussi gênants que meurtriers, dont on use dans les villes & chez les Grands, & qui sont beaucoup plus propres à la destruction qu'à la conservation de l'espèce humaine. Si l'extrême négligence, dont certains païsans usent envers leurs enfans, est très blamable, les soins recherchés que les citadins, sur-tout les femmes, ont des leurs, ne le sont pas moins. Je suis persuadé, que toutes les précautions scrupuleuses dont on use dans les villes, sur-tout chez les *gens come il faut*, tuent beaucoup plus d'enfans, proportion gardée, qu'il n'en périt par la négligence du païsan, & que si l'on avoit une note exacte de la jeunesse que la mort enlève dans les villes & à la campagne, on trouveroit qu'il meurt considérablement plus d'enfans de citoiens que de ceux de laboureurs.

Ce que je viens d'observer n'est pas, tant s'en faut, pour autoriser la criminelle négligence, dont quelques païsans se rendent coupables envers leurs enfans. Mais en vuë de montrer que la délicatesse, dans laquelle on élève les enfans des villes, est très pernicieuse, & de prévenir qu'à cet égard comme à tant d'autres, le campagnard un peu aisné, n'imitera la méthode de gens qui sont en possession de lui servir d'exemple.

Votre enfant parvenu à l'âge de six ou sept ans, participera à tous vos repas, & à tous vos mets indifféremment. Il est même bon,  
*comme*

comme je l'ai dit, qu'il s'y habituë de bonne heure, & qu'il mange de tout ce dont vous vous nourrissés vous même. Je dois cependant faire quelques observations sur ce sujet.

Il y a certaines choses dont l'usage est assurément nuisible aux enfans, comme le vin & toutes les liqueurs fortes, & s'il peut être permis de leur en donner, ce n'est qu'après avoir atteint l'âge de dix à douze ans, en observant de le tremper de beaucoup d'eau, & de ne leur en faire boire qu'après qu'ils ont mangé de la soupe, ou quelque autre chose de chaud. Mais ils ne doivent jamais user d'eau de vie, ni d'autres liqueurs semblables.

Le païsan est appellé à régler la qualité de sa nourriture sur celle des productions du païs qu'il habite. S'il est dans un lieu de pâturage, la meilleure dont il puisse faire usage, tant pour lui que pour sa famille, consiste en laitage & en jardinage. S'il est dans le vignoble, il donnera la préférence aux fruits & aux légumes. Les enfans s'accommoderont bien de l'un & de l'autre de ces usages, & s'en trouveront bien.

C'est généralement la coutume chés le païsan Suisse d'user beaucoup de porc, de bœuf, & d'autres viandes salées & séchées à la chéminée. Il fait ordinairement sa boucherie en automne, ou au commencement de l'hyver pour toute l'année ; d'où il résulte, que pendant les chaleurs de l'été ces viandes deviennent fort dures,

res, & souvent rances; ce qui les rend malfaines, indigestes, & fait à ceux qui en mangent beaucoup un sang scorbutique. Je ne demande pas que l'on retranche absolument cette nourriture à un enfant; mais aussi je voudrois qu'on ne lui en donnât que peu, avec beaucoup de jardinage, & qu'elle fut toujours bien cuite.

Les enfans pour l'ordinaire sont fort avides de fruits. Ils ne les voient pas plutôt pendre à l'arbre, qu'ils les convoitent. Mûrs ou non, dès qu'ils croient n'être pas apperçus, ils les abattent & les mangent, & cela au dépend de leur santé. Ce qui est d'autant plus fâcheux, que très attentifs à cacher la cause de leur mal, on ne peut leur faire les remèdes convenables. Il faut donc, autant que possible, les empêcher de manger ces fruits mal-mûrs, en leur en faisant connoître les suites. & que parvenus à leur maturité, ils en pourront manger sans obstacle.

Les jeunes gens ont l'estomac plus chaud, ce viscère fait chés eux ses fonctions, & digère avec beaucoup plus de promptitude que chés les personnes d'âge. Si donc vous vouliés astreindre votre enfant à ne point manger entre vos repas, outre qu'il souffriroit de la faim, vous l'engageriez par là à se gorger, & à surcharger son estomac, & tout en voulant le mettre en règle, il n'en deviendroit que plus vorace. Je suis donc d'avis que l'on régle ses heures

heures pour manger plutôt sur son appétit , que sur votre usage , auquel il pourra se faire dans la suite.

J'ajoute ici , qu'il est important d'accoutumer de bonne heure les enfans à la sobriété. Ce ne sont pas ceux qui mangent le plus qui sont les mieux nourris. On en voit qui mangeant de moitié moins , sont aussi forts , robustes , & même mieux portants que ces gourmands que l'on ne peut rassasier ; sans conter que ceux-là sont toujours plus agiles & dégagés. J'ai vu plus d'un païsan se ruiner par sa voracité , & avec cela jouir de peu de santé.

Lors qu'un enfant est malade , qu'il a un sommeil inquiet , de mauvais réves , &c. cela provient pour l'ordinaire de plénitude. En ce cas , le remède le plus salutaire , & le moins dangereux , est de lui faire faire diette pendant quelques jours. Si cela ne suffit pas , mettez-le au régime que Mr. Tissot prescrit dans ses *Avis au peuple sur la santé*. C'est un remède efficace pour tous les âges , & dans nombre de maladies.

Je ne parle point ici de la différence à faire dans la nourriture d'une fille à un garçon , lorsque celle-là a atteint l'âge de quinze à seize ans. Il n'y a , je pense , point de mère assez rustre pour ignorer les ménagemens dont elle doit user dans cette circonstance envers sa fille , tant pour la nourriture que pour autres choses. Mais il est bon de dire , qu'elle doit s'en faire

un devoir capital. Que nombre de filles n'ont jamais eu de santé, & ont trainé une vie languissante & malheureuse, pour avoir été négligées dans cette occasion.

C'est ordinairement au commencement de l'époque que nous parcourrons que l'on donne la culotte aux jeunes garçons. Sur quoi il faut observer, que les prémières culottes les gênent toujours & beaucoup. Ils ont de la peine à les boutonner & à se faire à l'usage de ce nouvel habillement. Aussi fera-t-on bien de ne leur donner que tard, & lorsque l'on ne peut plus s'en dispenser, à moins de passer pour ridicule. Car la mode étend son empire jusques dans les hammaux les plus reculés ; elle est en possession de commander au païsan comme au courtisan & au bourgeois. S'il étoit possible de sécouer le joug de sa tirannie, on banniroit absolument l'usage des culottes, pour lui substituer celui des longues robes à la Turque, qui seroit beaucoup moins gênant, & plus commode & utile. Mais ce seroit peine perdue de mettre cette vérité dans tout son jour. Les Européens, qui prétendent être les peuples les plus éclairés de l'univers, n'en sont pas pour cela plus raisonnables, dès qu'il s'agit de la mode, à laquelle ils encensent. Mais puisqu'il faut des culottes, je voudrois au moins qu'elles fussent de même que le surplus de son vêtement, d'une ampleur à le gêner le moins que possible, & pour que la ceinture ne lui gène point les reins,

reins, qu'on lui fasse porter des bretelles, dont l'utilité est aussi connue que l'usage en est négligé.

L'enfant du païsan doit être habillé plutôt pour prévenir la subite impression d'un grand froid, que pour être tenu chaudement. Une simple culotte de toile avec un farrot de même étoffe lui suffiront. Il n'a pas besoin ni de camisole, ni de ces gilets de laine, dont on a si grand soin de couvrir les enfans des villes, destinés à trainer une vie sédentaire & languissante. Des bas de fil, de mauvais souliers, & un bonet de toile, ou un chapeau de paille, lors seulement qu'il doit aller au loin, formeront tout son équipage. Quelque dure que cette méthode puisse paroître, je suis persuadé que des enfans élevés de la sorte, auront moins à souffrir du froid que ceux qui sont accoutumés à être bien couverts. J'en ai déjà exposé la raison.

Les meilleurs auteurs, qui ont écrit sur l'éducation des enfans, insistent fort, & avec raison, sur la nécessité de les faire prendre un fréquent exercice. Heureusement il n'est pas nécessaire de beaucoup insister pour persuader le païsan de cette vérité. Le parti qu'il tire de l'exercice qu'il fait prendre à ses enfans, relativement au travail, la lui fait assés goûter. Mais il convient de lui indiquer à quoi il doit occuper ses enfans.

Je

Je poserai deux ou trois principes, d'après lesquels on pourra aisément juger quels doivent être les travaux, ou si l'on veut les exercices des enfans de païsan, & jusques à quel point ils doivent y vaquer.

Le premier principe est, que l'on ne doit jamais les emploier à des travaux si pénibles, qu'ils exigent toutes leurs forces, ni leur faire porter principalement sur la tête des fardeaux sous lesquels ils ne puissent marcher avec facilité. Violer cette règle, est non seulement cruauté & barbarie, mais de plus, les surcharger ainsi, c'est leur ôter tout accroissement, & faire avorter les forces & la vigueur que l'on avoit lieu de s'en promettre. Cette vérité est si évidente, & tellement justifiée par l'expérience, que je crois qu'il feroit inutile d'y insister.

Une seconde règle à suivre, & à laquelle le païsan pour l'ordinaire ne fait guère attention; c'est de ne pas faire travailler un enfant trop longtems & jusques à le beaucoup fatiguer; si même c'est un travail aisément fait, il ne doit pas y être appliqué jusques à extinction de forces. Cela nuiroit à son accroissement.

Un troisième principe est, que dans le choix des occupations à donner à un enfant, il faut toujours se déterminer pour celles qui exigent le plus de mouvement, & auxquelles on vaque en plein air, par préférence à celles qui demand-

demandent d'être en chambre, & assis. Autant que les prémières sont salubres, propres à fortifier le corps, & à en développer les parties, autant une vie sédentaire, & des occupations auxquelles on ne peut vaquer qu'en chambre & dans un air étouffé, sont elles nuisibles à la santé. C'est ce que l'expérience nous montre tous les jours, si nous comparons ceux dont la profession les appelle à mener une vie sédentaire, avec ceux qui par la leur sont appellés à travailler en plein air.

Enfin lorsque la médiocrité de la fortune du païsan l'oblige à donner à son enfant ces sortes d'occupations, que nous avons dit être nuisibles à la santé, & qu'il sera obligé à le faire travailler en chambre, il aura soin, s'il veut agir en bon père, de lui donner jurement quelques heures de relâche, pour le laisser courir & se divertir avec ses camarades. L'adolescence est l'âge des plaisirs, & il n'y a rien qui favorise plus la santé, & l'accroissement que la joie, avec un bon air & un exercice raisonnable.

En partant de ce petit nombre de principes, aussi simples que je les crois solides, il sera aisé aux pères & mères de faire le choix des différentes occupations à donner à leurs enfants, proportionnément à leur âge & à leur force.

Une fille de sept à dix ans, qui doit pour recevoir une éducation convenable à son sexe,  
appren-

apprendre à filer, coudre, tricoter, &c. ne doit pas être si fort appliquée à ces petits ouvrages, qu'on ne lui accorde journellement quelques heures de relâche, pour aller humer un bon air, & se recréer avec ses compagnes.

Les exercices du garçon de cet âge seront encore de peu d'utilité dans la maison. Garder quelques moutons, suivre le bétail à l'abreuvoir, le chasser au pâturage en été, & le ramener à la maison, faire quelques commissions de peu d'importance, & quelques bagatelles semblables, sont tout l'ouvrage que l'on doit attendre & exiger de lui. Mais toutes ces minuites, jointes aux plaisirs & la joie qui accompagnent cet âge, contribueront merveilleusement à accroître & affermir son corps. Vous le laisserés donc courrir & faire ses petits jeux d'exercice avec ses camarades, tant en hyver qu'en été. Le plaisir qu'il y prend le rend insensible au froid, & le fait à en supporter les plus grandes rigueurs.

Lors qu'il lui arrivera de se blesser, si même c'étoit en se battant avec ses camarades, reprenez-le sans aigreur & avec douceur ; si-non, une autrefois il vous cachera ces sortes d'accidens, qui, quoique bagatelles en eux-mêmes, peuvent avoir des suites très fâcheuses si l'on négligeoit d'y remédier à tems.

S'il étoit toujours sous vos yeux, je vous recommanderois de ne point permettre qu'il bût lors

lors qu'il a chaud , & qu'il vient de prendre quelque exercice violent, ce qui est très dangereux , & qui pourroit lui causer les maladies les plus sérieuses. Mais comme il n'est pas toujours avec vous , il est à craindre , que si vous lui défendés absolument de boire dans ces occasions , vous ne soiés point obéis. Montrés lui ce qu'il y a de dangereux pour lui à satisfaire sa soif. Exigés du moins de lui qu'il boive peu & lentement ; & que dès qu'il s'est rafraîchi , & sans s'arrêter , il continuë à s'exercer comme auparavant.

Il faut tenir propre les enfans. La propreté favorise la joie & le bien être , par conséquent aussi l'accroissement. Les enfans rongés de la vermine , ne sont jamais à leur aise , ils en sont inquiétés nuit & jour.

Mr. *Locke* recommande les bains froids , comme fort utiles à la santé , & propres à rendre les corps des enfans forts & robustes. Il paroît par l'histoire que les anciens en faisoient grand usage , & que les gens de la première distinction , tout comme le commun peuple , apprennoient à nager. C'est , suivant moi , un exercice qui ne doit point être négligé. Combien de milliers de personnes ne sont pas périses , & ne périssent pas tous les jours pour n'avoir pas fait ce facile apprentissage ? Si l'on objecte , qu'il est dangereux : Je répond , qu'il en pérît cent faute de savoir nager , pour un qui pert la vie en l'apprenant.

Dès

Dès l'âge de dix à douze ans & au-delà, l'enfant du païsan commence à lui être d'une grande utilité. La fille entre dans le détail des occupations domestiques, & donne par là à sa mère le tems de vaquer à des travaux plus pénibles. Et lors qu'elle a atteint l'âge de treize à quinze ans, elle s'exerce peu à peu à tous les ouvrages de la campagne du département de son sexe.

Le garçon ne fera pas moins utile à son père. Dès l'âge de dix à douze ans il ira le matin chercher les bêtes de traits sur le pâturage. Ensuite le fouët à la main il conduira la charruë que son père tient, & cela aussi adroitemment que le pourroit faire une personne d'âge. Il pourroit aussi alors garder les troupeaux ; mais je ne conseillerois pas volontiers aux parens de donner pour longtems cette occupation à leurs enfans. Ceux qui ont été élevés à ce genre de vie, feront rarement propres au travail. Tout comme les gueux & les mandiants, ils sont ordinairement indolens & paresseux. Il vaut donc beaucoup mieux les exercer à des ouvrages proportionnés à leurs forces. On pourra à mesure qu'ils avanceront en âge exiger d'eux des travaux plus pénibles & de plus longue haleine. De façon qu'à dixhuit ans, & même plus jeunes, ils feront en état de faire tous les ouvrages du païsan, soit dans les prés, champs ou vignes, & même dans les bois. Mais j'avertis encore ici les parens (on ne sauroit trop le repéter) de ne pas pousser leurs enfans

fans avec trop de roideur au travail ; de ne pas exiger d'eux tout ce qu'ils pourroient faire. Et sur-tout d'être extrêmement attentifs à ne les point surcharger de fardeaux si lourds, qu'ils aient peine à les porter. Il nuiroient par là à leur accroissement & à l'augmentation de leurs forces. Acablés sous le poids de pesants fardeaux, il pourroit en resulter des hernies, du dérangement dans les vertébres, & plusieurs autres inconveniens. Au lieu que si on les ménage dans cet âge, lors qu'ils auront atteint celui de virilité, étant pour lors forts & robustes, ils vaqueront sans peine aux travaux les plus pénibles, & supporteront les fatigues les plus rudes sans en être incommodés.

Le sommeil est un vrai restaurant pour tous les âges. Quelques heures de repos rétablissent les forces & les esprits animaux, dissipés pas les veilles & les fatigues. C'est sur-tout l'enfance qui a besoin de ce spécifique. Plus un enfant dort, plus il grandit, & mieux il se porte. Il ne faut donc point faire obstacle à son repos. Mais parvenu à l'âge de sept ou huit ans on diminuera insensiblement le tems de son sommeil, de façon qu'à quinze ans il ne dorme que sept heures dans vingt quatre. Ce qui, au dire de célèbres médecins, est une espace suffisante, pour récupérer ses forces & se porter au mieux. Il y en a même qui n'accordent que cinq ou six heures de sommeil par jour. Mais je pense, que ce n'est pas trop de sept heures pour le jeune

jeune païsan , qui a été fatigué pendant la journée. Il ira coucher autant que possible de bonne heure , pour se lever de grand matin. C'est alors que l'air est le plus salubre , & les premières heures du jour sont les plus propres au travail. Si même vous n'aviés point d'occupation pressante , ne laissés point dormir votre enfant au-delà de son ordinaire. Le trop long sommeil fait un sang épais , & celui qui s'accoutume à dormir trop longtems , semblable à ces yvrognes , dont la soif s'augmente en buvant , n'en a que plus sommeil. Ces grands dormeurs sont d'ailleurs toujours lourds & pesants , & peu propres au travail.

J'ai omis dans cette première partie bien des choses qui pourroient n'être pas inutiles pour l'éducation physique des enfans , & je n'ai touché , pour ainsi dire , qu'en passant des articles plus essentiels , afin d'abréger autant que possible , & ne pas outre-passier les bornes prescrites à ces sortes d'essais , & passer plus vite à ma seconde partie , qui n'est pas moins importante que la première , à laquelle j'ai mis fin. (\*)

(\*) Ceux qui souhaiteront des instructions plus étendues sur l'éducation physique des enfans , peuvent consulter les excellens Traité de Mrs. Ballerard & des Esfarts.

DEUXIÈME PARTIE.

*De l'éducation morale des enfans.*

Pour éléver au mieux l'enfant du païsan relativement à l'agriculture, il ne suffit pas de cultiver sa santé corporelle, en le rendant fort & robuste, propre à la fatigue & à supporter les travaux les plus pénibles. Il n'est pas moins important d'orner son esprit des connaissances nécessaires pour diriger son travail avec intelligence, & remplir le but de sa vocation avec tout le succès désirable. C'est aussi là le sujet de cette seconde partie.

Je comprens bien que le but de notre programme, n'est pas d'exiger, que l'on prescrive ici un cours de morale proprement dite. Mais comme l'on doit envisager le païsan, sous les relations de membre de la société & de chrétien, & que sans la bénédiction du ciel, à laquelle il ne peut s'attendre qu'autant qu'il s'quittera de ses devoirs, il ne peut prospérer ni réussir dans sa vocation, j'estime qu'il convient montrer avant toutes choses, comment il doit être formé à la crainte de Dieu & à la pratique de la vertu.

Dès que les facultés de l'âme de votre enfant se développeront, & qu'il commencera à raisonner, apprenés-lui à connoître Dieu son créateur, & que c'est à lui à qui il a l'obligation de sa nourriture & de tous les avan-

tages dont ils jouit. Lorsqu'il a quelque chose qui lui fait plaisir , faites lui connoître que c'est à Dieu à qui il en est redevable , & que ce bon Père , tant par le bien qu'il lui fait journellement , que par les graces qu'il veut lui accorder dans la suite , mérite de sa part un amour sans bornes & une obéissance parfaite. C'est ainsi que votre enfant pénétré dès sa tendre jeunesse des bienfaits de Dieu , formera aisément son cœur à l'heureuse habitude de l'aimer & de lui obéir , & s'acquiter par amour & par reconnaissance des devoirs , que gens plus doctes que judicieux , exigent par contrainte & par fraieur. Attendés de représenter Dieu à votre enfant comme un juge redoutable , que sa raison soit plus formée. S'il l'aime véritablement il le craindra aussi.

Le païsan envoie ordinairement ses enfans à l'école , à l'âge de sept ans , plus ou moins. Ils ne savent d'autre langage lorsqu'ils y viennent que la dialecte de leur village. S'ils sont Suisses allemans , ils trouveront dans les livres une si grande quantité de mots qui leur sont étrangers , & une différence si marquée , entre la bonne prononciation & celle de leur village , qu'ils ne comprendront que très imparfaitement les choses qu'on leur enseigne à lire. S'ils sont de cette partie de la Suisse où l'on fait usage de livres françois , ce sera bien pire encore , ils y trouveront un langage qui leur est presque aussi inconnu que l'hebreu. Ainsi ne comprenant

nant rien à la lecture de leurs camarades , non plus qu'aux prières & aux catéchismes qu'ils récitent par mémoire & comme des perroquets , il n'est pas surprenant qu'ils sortent souvent de l'école aussi ignorants que lorsqu'ils y font entrés.

Il seroit donc fort à souhaiter , que les parents , s'ils en sont capables , apprissent à leurs enfans avant qu'ils allassent à l'école , la langue dans laquelle ils doivent y être instruits , que les régents ne soufrissent point que l'on y en parlât d'autres , & qu'ils fussent soigneux à expliquer à leurs enfans les mots & les phrases dont ils ignorent le sens. Mais souvent ils ne les comprennent pas eux mêmes. Rien cependant de plus nécessaire à votre enfant que de savoir la langue dans laquelle il doit être instruit.

Je ne voudrois pas que dans les écoles ni ailleurs , on surchargea la mémoire des enfans , de ces grands volumes de catéchismes , de ces longues réponses & prières , qui sont en usage dans les écoles de la campagne tout comme en ville ; encore moins qu'on leur apprit à disputer sur des matières de Théologie aussi abstraites & difficiles que peu importantes : ni qu'on leur fit des monstres pour les combattre , en leur apprenant à refuter des erreurs qui n'ont jamais pénétré dans leurs villages , & qui n'existent plus que dans les livres , & dans la tête des Théologiens. On ne voit guére de

ces païsans controversistes qui ne tombent dans des erreurs grossières. La connoissance des dogmes qui font le fondement de notre foi , une persuasion aussi vive qu'éclairée, de ceux qui nous sont enseignés dans le symbole des Apôtres , c'en est assés pour le fils du païsan. Mais s'il ne doit pas se faire un devoir de s'instruire des anciennes controverses , il n'en doit pas moins connoître sa religion , être en état de rendre raison de sa foi , & de montrer, qu'il fait profession de celle de ses pères , non parce qu'il y est né , mais par connoissance de cause & par choix.

A l'égard de cette partie de la religion qui a pour objet les mœurs. Votre enfant doit en être instruit tout aux mieux. Il ne doit ignorer aucun de ses devoirs , soit envers Dieu , soit à l'égard de son prochain , soit envers soi-même. Les pères & les mères , les régents d'écoles , les pasteurs , & ceux qui ont la direction de la jeunesse , tous doivent faire leur possible , pour les instruire dans cette connoissance salutaire. Mais il faut principalement les engager à la réduire en pratique , par des motifs à leur portée , & en leur faisant envisager la vertu , comme le seul moyen d'être heureux & content , non seulement dans la vie qui est avenir , mais même pendant le cours de celle-ci.

Voulés - vous pères & mères parvenir à ce but salutaire ? Voulés - vous former vos enfants

fans de bonne heure à la piété & à l'exercice de la vertu ? Ne vous contentés pas de les instruire de bouche , de leur prescrire le bien , & de leur défendre le mal. Servés leur vous même d'exemple. Soiés bien persuadés que c'est là le vrai moyen de réussir , & que tous vos discours ne feront jamais autant d'impression sur leur esprit & sur leur cœur , que les exemples que vous leur donnerés. Vrais singes de leurs parens , ils imitent tout ce qu'ils leurs voient faire. Rien donc de plus important , & pour eux , & pour vous que de leur être en bon exemple.

Si nonobstant vos exhortations appuyées de vos bons exemples , vos enfans séduits par leurs camarades , ou par inadvertance tombent dans quelques fautes , reprenés - les avec douceur , & si malheureusement de fréquentes récidives vous obligent à les châtier , ne le faites jamais avec colère , témoignés leur plutôt , que c'est à regret que vous vous voiés forcés d'en venir avec eux à cette extrémité. Faites en sorte que vos châtimens soient toujours modérés par la raison. Et lorsque vos enfans se corrigent , témoignés leur le plaisir que vous en ressentés.

On voit parmi les païfans tout comme ailleurs de ces pères acariâtres, qui ne dérident jamais le front avec leurs enfans, & qui quelque sages qu'ils soient, ne leur en témoignent jamais la moindre satisfaction. Gardés - vous

d'en user de la sorte avec les vôtres. Marqués leur au contraire votre contentement, lorsque vous avés le plaisir de les voir pratiquer la vertu & s'acquiter de leur devoir, ce sera pour eux un grand encouragement.

Dans les écoles de villages, on y apprend, outre la lecture, la religion, & le chant des psaumes que l'on ne doit pas négliger; l'écriture & dans quelques unes l'arithmétique. Quoi que l'on ne puisse pas dire, qu'a toute rigueur, il soit absolument nécessaire au païsan de savoir écrire & chiffrer, on peut assurer que les parens feront très bien de faire apprendre ces choses à leurs enfans, comme étant d'une très grande utilité dans le cours de la vie. Je ne demande cependant pas, que tous les enfans de païsans, doivent y exceller. Ceux qui sont appellés à cultiver la terre sans mélange d'autres occupations, en sauront assés, lorsqu'ils seront en état de tenir un livre de raison, dans lequel ils marqueront leurs dettes actives & passives.

Il seroit fort à souhaiter que les enfans de païsans, surtout les garçons apprisent un peu de dessin. Cela pourroit leur être utile dans mille & mille occasions. Mais outre qu'on ne l'enseigne pas dans les écoles ordinaires, il est très rare qu'on puisse s'en instruire à la campagne.

La sage Providence a donné aux hommes le désir d'apprendre & d'étendre leurs lumières. Ce désir bien dirigé, est très utile à la société en général, & aux particuliers qui la composent. Le païsan tout comme les autres hommes est animé du même désir. Mais comme eux aussi, & peut-être plus fréquemment encore, il en abuse, & le fait servir à sa perte, en prenant pour l'objet de ses recherches & de son application, des choses qui ne peuvent lui être que de peu ou point d'utilité. Tels sont ceux, ainsi qu'on l'a déjà dit, qui s'attachent à la recherche curieuse de cette partie de la Théologie spéculative, qui n'intéresse pas leur salut. Tels sont aussi ceux qui par un esprit de curiosité ou d'orgueil s'étudient à la chicanerie. Qui se faisant gloire, de posséder leur coutumier, d'avoir lu quelques livres de droit, & d'avoir quelque expérience dans la procédure, s'imaginent être des grands docteurs, ce qui leur occasionne souvent des procès ruinneux, & pour les autres & pour eux mêmes. Ne permettés donc pas que votre fils s'applique à cette étude, à moins que cela ne dut le conduire à des emplois, utiles à sa patrie & à lui-même.

Lorsque dans la première partie, j'ai dit, que les enfans doivent être habillés de toile & fort légèrement, je n'entens pas, que l'on ne doive jamais leur donner d'autres habits de fêtes, surtout lorsqu'ils ont atteint un certain

âge, comme celui de quinze à seize ans. Au contraire si vos enfans se comportent bien, & vous donnent du contentement, par leur bonne conduite, & leur application au travail, vous auriés tort de leur refuser, pour les jours de fêtes, un habit correspondant à vos facultés, à votre état, & à l'usage de leurs semblables. En observant cependant, qu'il vaut mieux demeurer en arrière dans cette sorte de luxe, que de chercher à prévenir ceux qui font autant que vous.

De l'habillement, je passe aux récréations & aux plaisirs, qui sont recherchés à peu près de tous les âges. Mais qui font plus particulièrement le partage de la jeunesse. Je n'ignore pas qu'il y a des personnes très respectables, qui condamnent hautement, tous ces jeux innocens, ces récréations, ces fêtes, que les jeunes gens goûtent avec tant de satisfaction. parce disent-ils que si ces amusemens ne sont pas criminels en eux mêmes, la jeunesse tombe aisément dans l'excès, qui la conduit insensiblement au crime, & que par conséquent, il est du devoir des pères & des mères d'interdire leurs enfans, des divertissemens qui ne peuvent être que dangereux.

Je conviens, qu'en effet les jeunes gens peuvent abuser des plaisirs, & que malheureusement cela n'arrive que trop fréquemment. Mais il n'en faut pas conclure, que l'usage doive en être interdit. Parce que l'on voit nombre de

gour-

gourmans & d'yvrognes , defendra-t-on le boire & le manger ? Mais je pense qu'il ne sera pas hors de propos , de donner quelques avis , sur le choix des plaisirs de la jeneffe , & sur la manière d'en user innocemment.

Le païsan pour faire le choix des plaisirs qu'il peut permettre à ses enfans , doit faire attention au but que l'on doit avoir en les leur accordant. Ce but doit être tout en les égaient , d'augmenter & perfectionner leurs qualités corporelles , leur force , leur santé , leur adresse , & leur agilité. D'où il s'en suit naturellement que l'on doit préférer les jeux d'adresse , à ceux qui ne demandent point d'exercice. Suivant cette maxime , la course , la danse , les jeux de quilles , & nombre d'autres de cette nature , qui sont connus de la jeunesse païfanne , auront la préférence sur les jeux de hasard , que l'on fera bien de lui défendre absolument , par les raisons que je dirai plus bas. Mais les jeux d'exercice tout en donnant du plaisir , font un bon sang , fortifient les jeunes gens , les rendent agiles , & affermissent leur santé. Et par conséquent les rendent plus propres aux travaux de la campagne.

Quoi qu'il y ait bien des personnes qui condamnent la danse , comme contraire à la bien-féance & aux bonnes mœurs , qu'il me soit permis de dire , que suivant moi , il y en a telles qui peuvent être très innocentes , moins que l'on fasse attention au tems , au lieu ,

&amp;

& aux circonstances. Je voudrois, que la danse, tout comme les autres exercices de la jeunesse se fissent toujours en public. Le respect que la présence des parens & des vieillards, lui inspireroit la retiendroit dans les bornes de la bïenséance, & de la modestie ; sinon les parens fauroient y metre ordre, en la privant des plaisirs dont elle abuseroit. Je crois même, qu'en lui accordant cette liberté, on previendroit bien des choses infiniment pires, qui se feront à l'écart & sous le voile des ténèbres. Si en péres rigides vous défendés à vos enfans les plaisirs innocens, ils trouveront le moyen de s'en procurer de criminels. Je me doute fort, que *le païsan Philosophe* du célèbre Gesner ne soit un jour la dupe de la gène dans laquelle il tient sa famille, & que lorsque ses enfans auront pris l'essor, ils ne se dédomagent avec usure de ce qu'ils auront souffert de la sévère austérité de leur père. A moins que le *Kli Yogg* ne parvienne à faire d'eux, autant de misanthropes semblables à lui, qui méprisant leurs semblables & évitant leur commerce, ne réussiront que trop à se faire paier de retour. Le païsan comme les autres hommes, est né pour la société, un doux commerce l'unit plus étroitement avec ses confrères.

J'ai dit plus haut, qu'il ne faut jamais permettre à la jeunesse païsanne les jeux de hasard, les jeux devant exercer le corps & affermir la santé. Or ceux ci ne répondent nullement

lement à ce but. Au contraire, ils produisent un effet tout opposé, ils échaufent le sang du joueur par les longues veilles qu'ils occasionnent. S'il perd, quand même ce ne feroit pas beaucoup, c'est trop pour lui. S'il gagne, c'est trop pour ceux qui ont perdu. Et le païsan plus encore que tout autre, vérifiera le proverbe qui dit : *on commence par être dupe, & on finit par être fripon.*

Il n'est que trop ordinaire chés le païsan, que le garçon viendra voir nuittamment une fille, entrera dans la chambre où l'on veut quelques fois bien la laisser coucher seule, puis dans son lit, sans qu'une mère indolente s'en mette nullement en peine. Il n'est pas besoin de dire, qu'une triste expérience ne vérifie que trop le jugement que l'on fait de ces sortes de fréquentations. Mais vous pères & mères indolens, n'êtes vous pas coupables de l'impureté de vos enfans ? Oui vous êtes plus criminels que cette jeunesse, qui succombe à la tentation à laquelle votre lâche complaisance l'expose.

Il est tellement d'usage à la campagne comme en ville, de donner quelque argent aux jeunes gens, que si peu de facultés qu'ait un père de famille, il ne peut guère se dispenser, de laisser quelques sols entre les mains de ses enfans. Cet usage peut avoir son bon & son mauvais, il est d'ailleurs trop bien établi, pour que l'on puisse le combattre avec succès, surtout

tout s'il est question d'enfans qui aient atteint l'âge de quinze ans & au delà. Je dois cependant avertir ici les parens , qu'il est de leur devoir, de faire attention au dépenses de leurs enfans , non seulement par raison d'oeconomie , mais aussi , pour réprimer l'abus qu'ils pourroient faire des deniers qu'on leur laisse entre les mains , en les emploiant à des vanités , à la gourmandise , ou à des débauches. Il ne faut point permettre à la jeunesse de fréquenter les cabarets , c'est une très mauvaise école pour elle ; & si même vous ne remarqués pas que votre enfant y fasse des excès , les exemples que l'on a dans ces sortes de lieux , & les mauvaises compagnies que l'on y rencontre , ne manqueroient pas de séduire son innocence. Je n'exige cependant pas , que l'entrée lui en soit absolument défendue. Il y a certaines occasions de noces , d'autres fêtes & réjouissances publiques , aux quelles on peut se prêter à l'usage des lieux. Je crois même qu'il est bon de ne pas affecter une rigidité hors de saison , vis - à - vis ses enfans. Ce seroit les trop humilié , que de vouloir les distinguer de leurs camarades , d'une façon qui leur paroitroit odieuse. Mais si contre votre attente , vos enfans abussoient de l'honnête liberté que vous leur accordés , vous saurés bien les en punir , en leur retranchant ces sortes de divertissemens , sans qu'il soit nécessaire d'imiter la trop grande prévoiance du *Philosophe parisien Zurquois* , qui punit d'avance ses enfans

de

de l'abus des plaisirs qu'ils ne goûterent jamais.

Mais passons maintenant aux connaissances que le païsan doit avoir comme païsan, & aux occupations de sa jeunesse. On me pardonnera bien si je donne le nom d'éducation *morale* à ces règles qui ont pour objet le travail en même temps que les lumières & le savoir.

Dès que l'enfant du païsan a atteint l'âge de sept à huit ans, & même plus jeune, il faut commencer à l'habituer au travail, & pour cela lui donner quelques petites occupations convenables à sa capacité & à ses forces. Il peut alors apprendre à dévuder du fil, à bobiner pour le tisseran, même à filer & à tricoter. Il faut qu'à cet âge, on le fasse à avoir de l'ordre, à ranger ses habits, en les ôtant, dans un lieu où il les retrouve le matin, qu'il s'habille promptement soi-même, dès aussi-tôt qu'il est levé, & que tout de suite il se lave les mains & le visage.

A dix ou douze ans, il doit savoir se peigner soi-même, & nettoyer sa tête de toutes vermines, ce qu'on lui fera faire tous les matins. Mais sa mère n'en doit pas être moins exacte à faire tout au moins une fois ou deux la visite de sa tête chaque semaine, afin de s'assurer de la propreté de son enfant.

Il faut lui donner quelques occupations journalières, & auxquelles il doive vaquer à certaines heures réglées. Comme le soin de la volaille,

celui

celui de la nourriture de quelques menus bétails. Avoir l'œil sur lui, afin qu'il s'accoutume à s'acquitter exactement aux heures marquées des petits soins dont il est chargé. Moiennant quoi vous le formerés à être exact dans ce qu'il fait, à mettre la main à l'œuvre dans le tems qu'il le faut, & à ne pas le renvoyer au lendemain. A cet âge il doit avoir une connoissance topographique de votre domaine, de vos différentes possessions, & de leurs environs, même de tout le territoire de votre village, en particulier du pâtrage commun s'il y en a. Dès lors il doit apprendre à connoître les plantes usuelles, afin d'en ramasser pour les besoins de la maison, & même pour vendre. Je préférerois de lui donner cette occupation à celles pour lesquelles il faudroit le retenir en chambre. Le profit qui en reviendroit ne seroit pas moindre, & l'enfant s'en porteroit mieux.

Il doit à cet âge s'aider à déblaier les champs & les prés, & à farcler. On peut dès lors lui confier quelques outils, comme couteaux, haches, perçoirs, & autres. Mais ils doivent être légers & proportionnés à ses forces. Il est vrai que pour lors, il ne se fert pas de ces instrumens, de façon à en tirer grande utilité. Mais il s'accoutumera par là peu à peu d'en faire un meilleur usage, & même à prendre du goût pour la mécanique. Ce qui est un article très-important pour le païsan.

Dès

Dès l'âge de douze à quinze ans, il faut s'appliquer à orner l'esprit du jeune païsan, des lumières & connaissances nécessaires à sa vocation. L'on doit tout en l'exerçant à la pratique, lui enseigner la théorie, lui montrer le but & l'utilité du labour des terres, des fumiers & autres engrais, la manière de s'en servir le plus avantageusement, en lui faisant connoître la différence des terrains, qu'il cultive, & les moyens les plus propres à l'amélioration de chacun d'eux. Il faut lui faire remarquer, qu'une terre demande plus, l'autre moins de labours ; qu'une plante réussit dans de certains fonds, pendant qu'elle ne fait que languir & enfin périr dans d'autres. Il doit savoir quel est le tems propre à chaque ouvrage. Connoître la qualité des eaux, dont il peut se servir pour arroser ses terres. Aprendre à y distribuer ces eaux si elles sont bonnes, & à les corriger, si elles ne le sont pas. Savoir ou il doit faire des rigoles, tant dans ses champs que dans ses prés, soit pour y mettre, soit pour en ôter les eaux. Il doit savoir distinguer les bons herbages pour le bétail, & propres à faire du bon foin, d'avec ceux qui ne le sont pas, & connoître quand les herbes & les graines sont mûres & propres à être coupées.

Le garçon du païsan qui approche sa quinzième année doit apprendre à faucher, moissonner, faner, ranger proprement le foin sur le char.

char. Atteler promptement les cheveaux ou les bœufs, conduire le char avec adresse, préparer les liens pour en attacher les gerbes, les lier, les battre en cadance avec d'autres batteurs, préparer les fourages pour les bestiaux & donner à chacun ce qui lui convient. Il doit savoir bien penser les chevaux, connoître s'ils se portent bien. C'est alors qu'il doit apprendre à hacher le bois, à faire des fourches, des râteaux, & quelques petits meubles qui lui sont nécessaires. S'il est dans les montagnes tout l'ouvrage du vacher doit lui être familier. S'il est dans le vignoble, il doit savoir donner à propos à la vigne tous les labours qui lui conviennent, la tailler, attacher, enterrer, planter, provigner, ébourgeonner, vendanger, pressurer, & savoir tirer de la vigne le meilleur parti possible.

Le jeune païsan à l'âge dont nous parlons, doit s'appliquer à la culture des arbres, les savoir planter, enter, transplanter en un terrain convenable à la nature de chaque espèce. Contribuer à leur accroissement, en leur donnant toutes les attentions qu'ils demandent. En savoir cueillir les fruits avec adresse, pour en tirer le meilleur parti.

Il doit encore être au fait de mille choses qu'il seroit impossible de détailler ici, & qui ont toutes leur utilité plus ou moins grande, & qui aussi font comprendre que l'éducation du païsan n'est pas si facile qu'on pourroit le croire.

croire. Sa vocation demande assûrément beaucoup d'intelligence & de jugement, avec de la science & de la pénétration, jointes aux qualités corporelles, & à l'application la mieux sou-tenuë.

La fille du païsan à l'âge de douze à quinze ans, doit apprendre, outre une grande partie des choses que je viens de détailler, celles qui sont particulièrement le partage de son sexe. Elle ne doit rien ignorer de celles qui ont pour objet l'œconomie intérieure du ménage, comme coudre, tricoter, laver le linge, le rapié-ceter de même que les habits. Elle doit surtout être formée de bonne heure, à ne rien laisser gâter ou perdre de ce qui sert à la nourriture, mais à tirer parti de tout au mieux que possible. Il faut qu'elle sache faire la cuisine, qu'elle tienne propre l'intérieur de la maison, les meubles & la vaisselle. Au dehors, elle doit savoir cultiver soigneusement & avec intelligence, sa liniére, sa cheneviére, & les jardins, & en tirer le meilleur parti pour le ménage.

Plus d'un païsan pourroient s'imaginer, que les règles que je viens de prescrire pour l'éducation de leurs enfans doivent suffire pour en faire des laboureurs accomplis. Mais il s'en faut de beaucoup. Il leur reste encore bien des choses à apprendre, & auxquelles ils doivent s'étudier, s'ils veulent voir leurs travaux couronnés des plus heureux succès.

J'observerai d'abord ici, que l'on doit attribuer en bonne partie l'état de déperissement & de langueur dans lequel se trouve l'agriculture, non seulement dans une partie de la Suisse, mais aussi dans la plus grande partie du reste de l'Europe, à l'ignorance & à l'obstination du cultivateur. Il ne connoit d'autres règles d'agriculture que l'usage de son père & de ses voisins. Il a vu constamment que de trois enclos ou circuits de champs, l'un a été semé en froment, l'autre en mars, & le troisième a été jacheté, & cela à l'alternative, de façon, que l'un a produit du blé, l'autre de l'avoine & le troisième rien. Ses prés lui ont produit toutes les années plus ou moins d'herbe. Il ne pense pas qu'il soit possible de tirer de ses terres un meilleur parti. C'est en vain qu'on lui alléguera les raisons les plus plausibles, & les motifs les plus forts pour l'engager à changer sa méthode. Il ne comprend pas les principes qu'on lui propose, ni les conséquences qui en résultent, & dans cette occasion comme en toute autre, il dira. Nos pères, qui étoient plus éclairés que nous, n'ont point suivi l'usage qu'on nous propose, tâchons seulement de les imiter. Leurs coeurs prévenus en faveur de leurs pères, les engage à rejeter avec mépris tout ce dont ils ne leur ont pas donné l'exemple. D'où vient cette prévention presqu'insurmontable du païsan en faveur de ses anciens usages? C'est sans doute de son ignorance. Ce que l'on croit être chez lui indolence

dolence ou paresse, n'est pas tant le fruit de sa paresse, ou de sa négligence, que celui de son ignorance & de sa prévention. Si l'on pouvoit dissiper son ignorance, n'en doutons pas, la prévention seroit bientôt vaincue.

Cherchons donc à faire connoître au païsan qu'il y a bien des choses utiles à son état, qu'il ignore, & dont il pourroit tirer un grand parti. Et qu'il ne doit cette ignorance qu'au manque d'éducation, il cherchera à mieux instruire ses enfans, qu'il ne l'a été lui-même, & à leur faire apprendre des choses qu'il ignore.

En effet, si dès sa jeunesse le païsan avoit été instruit des premiers principes de l'agriculture, s'il avoit quelque connoissance de la théorie de la terre, s'il savoit, que les sucs nourriciers propres à la végétation & à l'accroissement de certaines plantes s'épuisent au bout d'un certain tems, & qu'alors il faut renouveler la terre, par les labours, & exiger d'elle d'autres productions, & que ce n'est que par cette variation de culture, que la terre recouvre sa première qualité. Instruit dès sa jeunesse de ces vérités constantes, il se prêteroit avec empressement à cultiver ses terres de façon à en tirer des récoltes aussi riches que variées. D'où je conclus, que *le païsan*, pour être éduqué *de la manière la plus propre à l'agriculture*, doit être instruit & posséder jusqu'à un certain degré, les sciences propres

à le dirriger dans sa vocation. Et c'est l'âge de quinze à dix-huit ans que j'estime le plus propre à faire cette étude.

Nous ne manquons pas de bons auteurs, tant Allemands que François, qui nous donnent d'excellentes leçons d'agriculture. Quoique je n'en connoisse point qui en donne un cours complet. Mais pour retirer de leur lecture un fruit considérable, il feroit nécessaire d'avoir une teinture de physique. Ainsi, au risque de passer chez certaines gens pour un novateur ridicule. Je conseille de faire un cours de physique à tout jeune païsan, qui aspire à exceller dans sa vocation. Mais cela pour autant seulement qu'elle a du rapport à l'agriculture & aux mécaniques. Ceux qui ont quelque connoissance de cette science sentiront aisément la connexion intime qu'elle a avec l'agriculture, & combien celle-là doit contribuer à la perfection de celle-ci, en mettant le païsan en état d'agir par connoissance de cause. Mais comment en convaincre le païsan pour qui j'écris, & l'engager, à faire faire à son fils une étude, que j'ose peut-être être le premier à lui conseiller? Je conviens que c'est une chose difficile. Mais au risque d'échouer dans cette entreprise, c'est ce que je tâcherai de faire dans ma troisième partie.

A l'étude de cette partie de la physique qui peut influer le plus sur l'agriculture, je voudrois faire succéder celle de l'agriculture même,

me, joignant autant que possible la pratique à la théorie ; de façon que le jeune païsan, tout en apprenant, ce qu'il doit faire & pourquoi il doit le faire ? Apprendroit aussi en même tems le moyen de pratiquer avec connoissance de cause, & avec autant de succès que de facilité, les préceptes qu'on lui auroit donnés.

Il y a certains métiers dont il est nécessaire que le païsan sache un peu travailler pour son propre usage, sans que pour cela il doive être ce que l'on appelle un maître. Celui de charron est de ce nombre. S'il le fait un peu, il se procurera par lui même, & aura soin de mettre de réserve le bois propre à ce travail, & sans le secours d'un maître, fera nombre de pièces qui entrent dans la construction de ses chars & charruës, & pourra dégrouffir les pièces les plus difficiles pour les faire finir par un maître. Ce travail, qu'il fera en tems perdu, lui épargnera annuellement des déboursés plus ou moins considérables. Mais il en retirera un bien plus grand avantage. En ce que dans le tems des ouvrages pressans de la campagne, tems auquel les charrons de village sont pour l'ordinaire occupés au travail de leurs terres, & ne veulent point le quitter pour vaquer à leur métier, il pourra au moyen des différentes pièces de bois qu'il aura préparées d'avance, remplacer celles qu'il aura brisé ; de façon que son ouvrage ne souffrira que peu de retard, ce qui n'auroit pas lieu s'il étoit absolument ignorant

à cet égard. Deux mois d'apprentissage peuvent suffire à un garçon intelligent.

Je voudrois également que votre fils fût quelque peu du métier de charpentier. Vous en connoissez l'utilité, par les réparations annuelles que vous êtes appellés à faire dans vos maisons, particulièrement dans les écuries. Ici encore l'apprentissage de quelques mois suffira, & ne coûte rien. Je fais au contraire, qu'en certains lieux de la campagne les maîtres donnent un tant par jour à leurs apprentis.

Le métier de bourrelier ne doit pas être entièrement ignoré du païsan, pour tenir ses harnois en bon état, & y faire dans le besoin quelques réparations. Mais ce qu'il en doit savoir est si peu de choses, & si facile à apprendre, que pour y déterminer le païsan, il suffit de lui en avoir indiqué l'utilité. Il en est de même du métier de savetier, que chaque laboureur doit entendre, suffisamment pour les besoins de sa maison. Il ne faut pas pour cela grand effort de génie ni beaucoup d'habileté.

Lorsque vos chevaux font au travail, il arrive souvent qu'ils ont un pressant besoin d'être ferrés. Si alors il falloit toujours avoir recours au maréchal, qui souvent est éloigné ou occupé ailleurs, vous seriez beaucoup retardé à votre ouvrage, ou votre cheval, faute d'être ferré, risqueroit de devenir boiteux. Aprennés donc votre fils à ferrer, & aiés la précaution de

de mettre sous la couverte du colier d'un cheval un petit sac de cuir , dans lequel vous aurez toujours ce qu'il faut pour referrer un cheval.

Pendant les hyvers , qui dans notre climat sont si longs , il s'écoule un tems considérable , auquel le païsan , qui ne fait autre chose que la culture des terres , est fort désœuvré , surtout les soirées. Les filles sont occupées aux ouvrages de leur sexe. Mais les garçons , tout comme leurs pères , ne savent souvent que faire ! Aussi s'amusent-ils ceux-ci à fumer du tabac dans les cotteries & à des vains raisonnemens , pour ne rien dire de pire , & ceux-là , à courir de coté & d'autre , souvent même à donner du scandale. Suite naturelle de leur oisiveté. Ne vaudroit-il pas infiniment mieux accoutumer la jeunesse à s'occuper pendant ces heures perdues à quelque petit travail amusant & utile ? On pourroit dans cette vue faire apprendre aux garçons à tourner , à faire des corbeilles , des vans , des boëtes , des mesures , des agraphes , quelques petits ouvrages de menuiserie , & nombre d'autres petites choses , qui tout en les retiennent dans les bornes de la sagesse , les amuseroit utilement.

Le païsan pour l'ordinaire est appellé souvent à vendre & à acheter , soit chevaux , soit bêtes à cornes ; d'où il résulte qu'il convient à votre fils d'être connoisseur , & de pouvoir remarquer les défauts différens que ces animaux peuvent avoir , lors qu'il voudra en acheter.

A défaut de quoi il sera la duppe de son ignorance, qu'il pourroit païer chérement.

On compare ordinairement la société civile à un corps, dont le souverain est le chef ou la tête, & les particuliers les membres. Mais ne pourroit-on pas pousser la comparaison plus loin, au moins dans les cantons de la *Suisse* les plus considérables? & dire que le souverain de chacun d'eux en est le chef? que les bourgeois des villes en sont le corps, & les païsans les membres? Le souverain, comme chef, gouverne le corps & les membres. Les membres donnent la nourriture au corps, qui à son tour rend aux membres une partie de ce qu'il a reçu d'eux. Cette heureuse harmonie nourrit, entretient & affermi le chef, le corps & les membres. Mais les membres ne doivent pas seulement être le point d'appui de toute la masse, & fournir à sa nourriture, ils doivent aussi en être les défenseurs. En *Suisse*, où il n'y a point de troupes réglées, le païsan doit en tenir la place. Il est, pour ainsi dire, né soldat. Et comme tel, il doit dès sa jeunesse se faire au maniement des armes, il doit apprendre l'exercice, les évolutions militaires, à tirer juste, & à s'acquitter au mieux de toutes les fonctions d'un brave soldat. Il doit toujours se souvenir qu'il appartient à la société dans laquelle il est né, & qu'il doit toujours être prêt à tout sacrifier pour la défense & le bonheur de sa patrie.

Je

Je crois qu'un païsan élevé dans ces sentiments, & de la manière que je l'ai indiqué dans cet essai, sera en même tems un bon sujet, un digne membre de la société, & un agriculteur capable & entendu. Il ne me reste plus qu'à proposer les encouragemens & les moyens que j'estime propres à procurer une telle éducation. C'est le sujet de ma troisième partie.

### TROISIEME PARTIE:

*Contenant les moyens propres à encourager le païsan à donner une bonne éducation à ses enfans, & à les lui faciliter.*

Montrons d'abord ce qui peut être en obstacle à une bonne éducation. Nous tâcherons ensuite de lever ces obstacles.

Je n'entrerai point ici dans le détail général des obstacles d'éducation qui sont communs à tous les ordres. Je me bornerai à ceux qui sont principalement le partage du païsan, dont le premier est :

Le défaut de bonne volonté, la négligence des parens. Une mère sera fort assidue & empêtrée à tout ce qui peut contribuer au bien-être de son veau, & à tout ce qui peut le rendre gros & gras. Elle lui donnera exactement sa nourriture aux heures marquées, le tiendra dans la plus grande propreté, & aura l'atten-

l'attention la mieux soutenue pour ce jeune animal & tout ce qui peut favoriser son accroissement. Cependant bien loin de prévenir les besoins de son enfant, elle différera de soulager son mal-être actuel, elle l'entendra se morfondre à crier & pleurer sans en être émuë, & le laissera souffrir la faim & la soif, & croupir des heures entières dans ses ordures. Le veau aura la préférence, & sera servi le premier. Si le païsan à une pièce de bétail malade, il s'empressé aussi-tôt à courir au remède. Si c'est son enfant, il ne s'en met souvent point en peine, il dit, qu'il faut laisser à la nature le soin de sa guérison, & le laissera languir des semaines, & même des mois, des années, sans chercher à lui apporter le moindre soulagement. Cette criminelle négligence, si contraire à ce que des enfans acquièrent ou conservent une bonne & heureuse constitution, n'a pas seulement pour objet le défaut de leur éducation physique. On n'est pas plus attentif à leur former l'esprit & le cœur qu'on l'a été à cultiver leur santé & leur force. On les laisse dans la plus crasse ignorance, tant des choses qui ont pour objet leur vocation particulière, que de celles qui regardent leurs devoirs comme chrétiens & comme membres de la société. On leur prescrit certaines tâches, auxquelles la réflexion n'a souvent aucune part; on les envoie à l'école, la plupart du temps très rarement. Là ils apprennent à lire & à réciter les réponses d'un catéchisme, & quelques prières qu'ils

qu'ils ont mémorisé, & auxquelles ils ne comprennent presque rien. Cependant ils grandissent, deviennent des hommes faits, des païfans ; mais improches à leur vocation comme à toute autre.

Un second obstacle à ce qu'un païfan éduqué convenablement ses enfans, c'est la misére, la pauvreté. Tel souhaiteroit à la vérité d'élever sa famille d'une manière qui repondit à sa vocation, & de faire apprendre à ses enfans nombre de choses dont il sent l'utilité. Mais sa fortune ne le lui permet pas. Il faut dès leur tendre jeunesse tirer d'eux tout le parti possible, en les appliquant au travail plus que leurs forces & leur âge ne le permettent. Ce qui non seulement est très nuisible à leur éducation corporelle, mais qui en outre absorbe un tems qui devroit être emploïé à leur faire apprendre les choses nécessaires à leur vocation. Livre-t-il ses enfans à la mendicité ? c'est encore pis, il semble qu'il les vouë par là à tous les vices, dont les moindres sont l'oisiveté & la fainéantise.

Le mépris qu'ont pour le païfan les gens qui pensent mal, doit être envisagé comme un troisième obstacle à une bonne éducation de ses enfans dans l'objet de l'agriculture, & comme une cause palpable de sa décadence. On fait à peine aux païfans l'honneur de les envisager comme participants à l'humanité. Bien des gens ne les regardent que comme des bêtes de somme,

somme, qui ne sont faites que pour leur service. C'est du moins ce que donne lieu de penser leur façon d'agir envers les païsans. Vien-nent-ils en ville, on a grand soin de leur manifester le peu de cas que l'on fait d'eux & de leur état. On s'accorde, pour ainsi dire, à ne leur parler que du haut en bas. Et à moins qu'il n'apporte de l'argent à Monsieur, ou que l'on n'ait besoin de lui, on le renvoie vingt fois avant lui donner audience; & si enfin après avoir fait cent corbettés à un faquin de valet, il est introduit auprès du Maître, celui-ci le reçoit d'un air si imposant, que le pauvre homme tout tremblant peut à peine l'informer d'une partie de son affaire. On l'interrompt, on le congédie brusquement. Et le pauvre homme se retire, maudissant en son cœur la fortune qui l'a fait naître païsan. Si de là il va chés quelques petits bourgeois, il est reçu de façon à lui faire comprendre qu'il doit beaucoup de respect à un citoien, & que celui-ci lui fait beaucoup d'honneur de s'abaisser à lui parler avec quelque bonté. Si les habitans des villes vont à la campagne, il n'en usent pas mieux envers le païsan, & ne le connaissent que lors qu'il est question d'exiger de lui quelques services.

Le mépris que l'on a pour le païsan se manifeste encore d'une façon aussi injuste qu'odieuise, lors qu'on le laisse de côté, pour tout ce qui s'appelle emplois honorifiques ou lucratifs de son village. Ces emplois se trouvent-ils  
vaquans,

vaquans ? Un gentilhomme n'a qu'à paroître, ou à son défaut, le bourgeois de quelque villette, qui souvent n'a pour tout mérite que celui d'une peruke poudrée & d'une épée à son côté. Le voilà préféré au païsan, qui souvent honnête homme, sage & intelligent, a dans le fond beaucoup plus de capacité & de mérite que ces Messieurs.

On comprend aisément ce qui doit résulter de cette façon d'agir avec le païsan. Quoique laboureur, il n'en est pas moins sensible. Il s'en suivra très naturellement de là, qu'il se prévaudra de sa fortune, s'il en a, pour procurer à ses enfans, s'il est possible, un sort moins disgracieux que le sien, & qu'il les destinerà à tout autre genre de vie que celui de laboureur. Il aura à cœur de faire sortir ses enfans de cet état de mépris qu'il n'a supporté qu'avec regret. Pour cet effet, il les vouerà à la médecine, à la chicanne, ou au sacerdoce, plutôt que de les laisser croupir dans un état qui lui a attiré tant de mépris & de rebuts. De ses filles il en fera des dames, en les mariant à quelques bourgeois de ville, qui s'en accommoderont, en considération de la fortune du père.

Si le païsan n'a que peu de fortune, & que ses enfans aient de la figure & des talens, il tâchera de leur procurer un état plus heureux que le sien, en en faisant, s'il lui est possible, de ces domestiques vains, qui ornés de la li-

vrée,

vrée, ou des dépouilles de leurs maîtres, exigeant du païsan plus de respect qu'eux mêmes, & deviennent par la vocation qu'ils ont embrassée, à même de parvenir à des emplois dont leurs pères ont été jugés indignes.

Ensuite de ces observations il est aisé de comprendre, que dans l'ordre des païsans destinés à l'agriculture, il ne restera que des gens dont la plus grande partie feront sans bien, sans fortune, & sans talens ; par conséquent peu en état de donner à leurs enfans une éducation convenable ; non plus que de supporter les frais qu'exige une culture qui a pour objet l'amélioration des terres.

Un quatrième obstacle à ce que le païsan élève ses enfans de la manière la plus propre à en faire de bons cultivateurs, c'est le manque d'occasions. Tel païsan aura dans cet objet toute la bonne volonté possible. Sa fortune le mettra à même de faire dans cette vue une certaine dépence. Se plaisant dans l'état auquel la Providence l'a placé, il n'ambitionnera autre chose pour ses enfans, que d'en faire de bons païsans, aussi éclairés que lui. Il leur aura donné l'éducation physique la plus convenable à ce but, & ne négligera rien pour les élever moralement bien. Mais lors qu'il s'agira de leur enseigner cette partie de la physique & de l'histoire naturelle, nécessaire à un cultivateur éclairé, de lui apprendre l'agriculture par principes, en même temps que par expériences. C'est

à

à quoi il ne pourra parvenir par lui même, non plus que par le secours des autres païsans, ou des maîtres d'école de villages. Envoierait-il ses enfans à l'academie ? Mais ses enfans ignorent la langue savante que l'on y parle. Et s'ils l'entendoient, ils n'en seroient guére plus avancés. On n'y traite point proprement ce qui doit faire la science du cultivateur, & le païsan de nos contrées n'envoiera pas ses fils en Suède, pour y chercher les maîtres qu'ils devroient avoir.

Ces obstacles, (sans compter plusieurs autres de moindre conséquence) sont suivant moi très considérables, & plus on y réfléchit, moins on a lieu d'être surpris, que parmi tant de païsans, il ne s'en trouve que très peu, disons point, qui ait reçû une éducation à ne laisser rien à désirer de ce qu'il devroit favoir. Mais il est bien plus aisé de proposer les causes de ce mal que d'y apporter le remède. Il en est comme de certaines maladies dont les Médecins se flattent de connoître les causes, mais dont ils ignorent les remèdes. J'essaierai cependant ici d'être plus heureux, au moyen de quelques réflexions, que je soumets avec respect à l'examen de mes juges.

J'ai proposé pour premier obstacle à une bonne éducation, le défaut de volonté de la part des parens. Ce manque de volonté peut provenir de deux causes différentes, savoir, de pure négligence de leur part, ou de la  
pré-

prévention, dans laquelle est le païsan, contre tout ce qui s'appelle nouveauté, en fait d'agriculture.

Pour prévenir la négligence des parents, vis-à-vis de leurs enfans, ou y rémédier. Je voudrois qu'il fut très expressément ordonné de la part du Souverain, à tous Pasteurs de la campagne, aux membres des consistoires, & à tous ceux qui exercent quelque emploi, soit ecclésiastique soit civil. De veiller exactement sur la manière en laquelle chaque père & mère de famille élève leurs enfans. Et que les préposés d'un village ou d'une paroisse, fussent tenus par leur serment, de faire rapport à un Pasteur, des défauts ou négligences dont ils se rendroient coupables à cet égard. Que sur une première plainte Mrs. les Pasteurs adressassent des exhortations dictées par le zèle & par la prudence. Et qu'en cas de récidive les consistoires en eussent connoissance. Que si les consistoires ne pouvoient remédier à un tel mal, le Magistrat sur les plaintes que lui adresseroit le Pasteur, fut tenu sans support à punir cette criminelle & obstinée négligence. Bien loin qu'un pareil soin déroge à la dignité du ministère & de la magistrature je le crois vraiment honorable, & il seroit fort à souhaiter, que ceux qui représentent le prince, les ministres & curés de la campagne, s'en fissent une affaire sérieuse, concouressent par leurs exhortations & leur autorité à reprimer une négligence si blamable

mable en elle-même, & si préjudiciable à la jeunesse. Si même les soins de la part des pasteurs, & du prince n'étoient pas suivis de tout le succès que l'on peut en désirer, il est hors de doute qu'ils feroient d'une utilité très sensible.

Quant au défaut de volonté de la part des pères à instruire leurs enfans des règles d'une bonne agriculture, & qui provient de la prévention dans laquelle est le païsan, contre toutes nouveautés, ou contre ce qu'il ne connoit pas par lui-même, il faut convenir qu'il est beaucoup plus difficile d'y remédier, qu'à celui dont j'ai fait mention plus haut, & qui provient uniquement de sa négligence. En effet, comment engager le païsan à emploier son argent, avec le tems & la peine de son enfant, à lui acquérir une connoissance & des lumières, qu'il méprise souverainement, & qu'il envisage comme très inutiles, & même comme dangereuses ?

C'est ici encore, que le zèle officieux de Mrs. les Pasteurs de la campagne, & autres qui ont fait quelques études d'agriculture, pourroit produire un grand bien. Je voudrois qu'ils se donnassent la peine, de leur faire comprendre, que tant qu'ils n'auront pas examiné ce dont on leur propose de s'instruire, leur prévention est aveugle, que la chose vaut bien la peine d'examiner & peser mûrement, qu'on est toujours impardonnable lorsque l'on rejette sans

examen ou connoissance de cause une chose qui peut être de quelque importance. Que si nos pères n'avoient pas été plus raisonnables qu'eux, & qu'attachés à leurs préjugés en fait de religion, comme ils le font eux-mêmes en fait d'agriculture, ils eussent refusé d'entendre ceux qui leur ont prêché l'évangile, nous croupirions encore dans les ténèbres du paganisme & de l'idolatrie, en y ajoutant, telles autres raisons que leurs lumières & leur zèle ne manqueront pas de leur dicter.

Puis, je voudrois, que par les raisonnemens les plus simples que possible, on leur fit comprendre, l'utilité des connaissances qui ont un rapport le plus direct avec la vocation du laboureur. Et que sans hürter de front leurs préjugés, on les amenât peu à peu, à convenir de tels & autres défauts de leurs usages, en leur en montrant de meilleurs, fondés sur la raison & sur l'expérience. Au reste le mieux seroit, qu'un pasteur, put montrer, par le travail qu'il feroit faire, le grand avantage de ses principes, mis en pratique. Ce seroit sans doute le meilleur moyen de persuader le païsan. Mais je prie ces Mrs. lorsqu'ils voudront faire ces sortes d'expériences ; que ce ne soit pas comme par *essai*, mais uniquement, celles des quelles ils sont morallement assurés du succès, & d'y apporter alors toute l'attention & les soins propres à les faire réussir au mieux ; car une seule expérience mal-

manquée, fera plus de tort à leur système dans l'esprit prévenu du païsan, que six qui auraient réussi au parfait ne fauroient l'édifier, ou le persuader; car pour lors le païsan triomphant d'un succès manqué, dira assurément, qu'il ne veut pas faire apprendre à son fils le moyen de le ruiner, & qu'il faut s'en tenir à l'ancienne méthode.

Le zèle d'un pasteur pour le bien temporel de son troupeau, l'engagera aussi, à procurer à ceux qui ont le plus d'intelligence, la lecture de quelques bons auteurs qui traitent de l'oeconomie rurale, surtout celle des recueils de la Société de BERNE. J'ai vu des païsans, sur l'esprit desquels, la lecture de certaines pièces de cet ouvrage, ont fait beaucoup d'impression. Il seroit à souhaiter, que chaque païsan put en faire l'acquisition sans s'incommoder.

Il est d'ailleurs à espérer, que les expériences réitérées de tant de savans cultivateurs, & qui fournissent tous les jours aux païsans des preuves convaincantes de l'utilité de leurs principes, dissipent insensiblement leur prévention, & leur feront enfin ouvrir les yeux, sur les grands avantages d'une connoissance éclairée & solide, jointe à une application exacte à la réduire en pratique.

Le Souverain pourroit puissamment contribuer à engager le païsan à donner une bonne éducation à ses enfans. En déclarant inhabiles

à desservir quel emploi public que ce puisse être, tous ceux dont l'éducation auroit été négligée, au point de n'avoir pas appris les choses qu'un bon cultivateur doit savoir.

Un second empêchement à une bonne éducation, est comme je l'ai dit la pauvreté du païsan, qui le nécessitant à tirer de ses enfans tout le parti possible, ne lui permet pas de leur accorder le tems qu'il faudroit pour leur instruction, encore moins de fournir aux frais qu'elle exige.

On pourroit en quelque façon rémédier à cet inconvénient, en facilitant dans les villages l'instruction de la jeunesse, ainsi que je le dirai plus bas, en parlant du quatrième obstacle à l'éducation, qui résulte du manque d'occasions favorables. Si l'on trouve le moyen d'enseigner passablement au fils du païsan nécessaireux, les choses qu'il doit savoir, sans qu'il lui en coûte que peu ou rien; cette objection se reduira à la nourriture de ses enfans pendant le tems qu'ils doivent donner à leur instruction, & à ce qui d'ailleurs est nécessaire à leur entretien. Un pauvre païsan, qui n'a pour toute fortune qu'une nombreuse famille, ne fauroit y fournir. On sent toute la force de cette difficulté. Aussi faut-il convenir, qu'il n'est guère praticable d'attendre des enfans d'un pauvre homme, un degré de connoissances & de lumières aussi étendu, que de ceux dont les pères sont avantageusement partagés

des

des biens de la fortune. Mais on pourroit faciliter l'éducation de la famille d'un homme pauvre par différens moyens.

On fait tant de charités, qui très souvent ne servent qu'à entretenir la paresse & la faiblesse, elles seroient sans contredit beaucoup mieux placées, si on les appliquoit à favoriser l'éducation du pauvre enfant de païsan. Les gentils-hommes & les bourgeois qui ont des domaines, & qui pour l'ordinaire sont gens à leur aise, au lieu de chercher à en tirer un parti qui ruine leurs fermiers, pourroient sans en souffrir d'une façon à les incommoder, donner ces terres à cultiver, à des pauvres laboureurs, qui pussent y avoir du pain, pour eux & pour leur famille.

Combien n'y a-t-il pas de capitalistes, qui sans s'incomoder en aucune façon, pourroient efficacement contribuer à l'éducation de la jeunesse, en prêtant à leurs pauvres parens, moyennant sûretés convenables, quelques petits capitaux sans intérêts ? Cet argent seroit sans doute mieux placé que dans des coffres forts.

Mais ces ressources sont fort casuelles & arbitraires, & pour dire vrai, on ne peut guère y faire fond, ni en attendre des secours considérables pour l'éducation du jeune païsan. Je n'en dis pas de même de celui dont on pourroit se flatter de la part des communautés, qui

aïant pour la plupart des biens fonds, ou autres revenus plus ou moins considérables, ne fauroient en faire un meilleur usage que d'en emploier une bonne partie à l'éducation de leurs pauvres communiers. Peut-être qu'il y a nombre de communautés qui ne voudroient pas s'y prêter d'elles-mêmes. Mais le Souverain pourroit les mettre en règle à cet égard, surtout s'il donnoit lui-même l'exemple.

Le troisième obstacle que j'ai indiqué comme nuisant beaucoup à l'éducation du païsan dans l'objet de l'agriculture, est le mépris aussi marqué qu'injuste, que les autres ordres de l'Etat ont pour celui-ci.

S'il suffisoit pour corriger les hommes de leur faire connoître le ridicule de leur conduite, & l'injustice & la fausseté de leurs préjugés, rien ne seroit plus aisë que de les engager, à rendre à l'état du laboureur la considération qui lui est due ; que personne de raisonnable ne fauroit lui disputer, & que très peu de gens lui accordent. C'est pourtant ce mépris, cette injustice dont on use envers le laboureur qui l'engage, dès qu'il en a le moien, à faire des Messieurs de ses fils. Rien de plus naturel que de les tirer de cet état méprisé, qu'il n'a supporté lui-même qu'a regret. On peut cependant dire, que c'est un grand mal pour l'éducation du païsan, parce qu'il ne reste dans cet ordre, que ceux dont les parens n'ont pas les facultés de la leur procurer d'une façon

convenable. Ce n'est pas un mal moins funeste pour l'agriculture en général; parce que les gens moyenés & les riches, de même que les gens à talens désertant les campagnes, pour s'établir en ville, & se vouer à un autre état que celui de païsan, il en résulte qu'il ne reste pour la culture des terres, que des ignorans, ou gens dont les facultés ne leur permettent pas de faire les avances, qu'exige une bonne culture, pour l'amélioration des terres. Comme étant obligés de vivre, ainsi que l'on dit, du jour à la journée.

Dans le Canton de Berne les sujets Allemands, du moins autant que j'en suis informé, n'éprouvent pas le même mépris. Ce sont les païsans qui exercent généralement les emplois subalternes de leurs villages. On ne va pas chercher en ville un Freiweibel, un Aman, ou un Weibel. Ils sont pris dans les villages mêmes. Etre bon païsan, bon cultivateur, c'est là une recommandation pour parvenir aux emplois. Dans le pais de Vaud c'est tout le contraire. Un païsan Allemand aura cent mille livres, il ne pense point à changer l'état de son fils ; il demeure païsan tout comme son père. Celui du pais de Vaud, n'aura pas le quart de cette somme, qu'il voudra faire autant de bourgeois de ville & de messieurs des siens. Aussi ne fauroit-on voyager dans ces deux contrées que l'on n'aperçoive une différence très sensible, dans la culture de l'une à l'autre.

tre. Un étranger croiroit à en juger par les productions des terres, & par les recoltes que l'on y fait, que le païs Allemand seroit autant supérieur en bonté & en valeur des fonds, au païs de Vaud, que celui-ci l'est en effet à ce-lui là. D'où vient cette différence ? Le païsan Allemand a les facultés, & peut faire certains débours pour l'amélioration de ses terres, non pas celui du païs de Vaud.

Il faut donc par tout moyen retenir à leur vocation primitive les païsans aisés & riches, de même que ceux qui ont des talens supérieurs, & engager leurs enfans à suivre la vocation de leurs pères.

Pour les y disposer il n'y auroit rien de plus attrayant, que de les traiter avec distinction. De donner quelques charges, quelques marques d'honneur, & d'élever dans les emplois civils de la campagne, ceux d'entre les païsans qui se distingueroient par leur attachement à leur vocation, leur assiduité au travail, & surtout par leur exactitude à donner à leurs enfans une éducation propre à en faire d'excellens cultivateurs. Je voudrois qu'il fût défendu de donner aux bourgeois des villes, qui ne font pas leur séjour ordinaire à la campagne, aucun emploi dans les villages. D'autant que c'est là une sorte d'injure faite à d'honnêtes campagnards, qui ne peuvent voir qu'avec un chagrin secret, ces nouveaux venus, revêtus des emplois, qui naturellement auroient

dû

dû être pour eux, & que ces messieurs n'ambitionnent souvent que pour satisfaire à leur orgueil, à leur avarice, ou rémédier à leur misère. Et qui, dès qu'ils en sont revêtus, font sentir leur supériorité au païsan d'une façon odieuse, en affectant avec eux des airs de hauteur, en punissant avec rigueur des fautes légères, & suscitant pour pêcher comme l'on dit en eau trouble mille procès & chicanes entre les païsans.

On m'objectera ici, que le païsan une fois revêtu de ces emplois n'en abusera pas moins. Mais supposons que cela soit. Je n'en suis pas moins parvenu à mon but, qui est de retenir ceux d'entre eux qui sont riches à leurs occupations primitives. Ce sera d'ailleurs toujours un motif de consolation pour les autres, de pouvoir espérer qu'à leur tour ils pourront être revêtus des mêmes emplois, ou d'autres propres à contrebalancer le pouvoir de celui qui abuse du sien. Il ne sera point tenté de sortir de sa sphère, pour parvenir aux charges. Il faura au contraire, que le moyen de s'élever, est de se perfectionner dans sa vocation, & d'y travailler lui & sa famille avec assiduité.

Si l'on dit, que le païsan n'est pas assez éclairé, pour exercer des emplois de judicature, je répondrai, que je ne crois pas qu'il y ait de paroisse dans laquelle on ne trouve gens capables à remplir les charges de Châtelain, Lieutenant,

tenant, &c. Le païs Allemand du Canton de Berne, où les païsans exercent tous les emplois de leurs villages, n'est assûrément pas moins bien gouverné que le païs de Vaud. Mais l'agriculture y est beaucoup plus florissante. Aussi le païsan allemand riche, trouvant chés lui de quoi satisfaire à son ambition, ne s'avise pas d'envoyer ses enfans en ville. Pour l'épée à côté & la canne à la main, aller dépenser en mauvaise compagnie les déniers que son père a amassé par son travail assidu & sa bonne œconomie. Il veut que ses fils simplement vêtus comme lui, apprennent le labourage, qu'ils sachent manier la fourche & la faulx, plutôt que porter la canne & l'épée, & que sa fille bien dotée soit mariée à un bon païsan. De cette façon il demeure suffisamment de bien entre les mains du païsan, pour faire tous les frais de culture nécessaires, & pour donner à ses enfans une éducation telle qu'on la demande, pour en faire des sujets propres à l'agriculture.

Peut-être seroit-il à souhaiter, que chés nous comme chés les anciens Egyptiens, les fils fussent obligés de suivre la vocation de leurs pères. Je crois du moins qu'il en résulteroit un grand avantage pour l'agriculture, & que le clergé, le barreau & les villes pourroient également fleurir & prospérer, sans l'adjonction de ces fils de païsans parvenus, qui souvent ayant absorbé leur patrimoine en frais d'éducation

cation, ont le regret en mourant, de laisser leurs familles dans la misére; pendant que s'ils étoient demeurés dans leur état naturel, ils auroient le plaisir de les voir dans l'abondance.

Pour mettre fin à cet article, j'ajouterai que les personnes distinguées, par leur naissance, par leurs emplois & par leur mérite, pourroient puissamment contribuer, à ce que l'on accorde au païsan la juste considération qui est due à son état, & par conséquent à l'encourager à y vouér sa famille, & à l'élever d'une façon qui y corresponde. Ce seroit en témoignant une attention particulière à ceux d'entre les païsans qui seroient appliqués & assidus à leur vocation, en se familiarisant jusques à un certain point avec eux, en les admettant même dans de certaines occasions à leur table, & en témoignant publiquement le cas qu'ils font de leur application & de leur mérite. Le païsan sensible à ces honneurs, & content de son état, borneroit son ambition à y éléver convenablement sa famille.

Le quatrième obstacle à une bonne éducation du païsan dans l'objet de l'agriculture, c'est le défaut d'occasion pour s'instruire de tout ce qu'il lui importeroit de bien savoir à cet égard. Le père de famille ne peut pas enseigner par lui-même bien des choses utiles ou nécessaires. Et il ne trouve ni en ville ni à la campagne, les occasions favorables, & les maîtres qu'il lui faudroit pour cette fin.

Ici

Ici il n'y a que la munificence souveraine qui puisse apporter un remède efficace. Mais aussi le Souverain pourroit très aisément procurer à ses sujets païsans les occasions propres à faire instruire leurs enfans dans l'agriculture. Tout comme il la fournit à gens qui destinent les leurs à l'Eglise ou au barreau. Ce seroit, en établissant deux chaires de Professeurs en agriculture, pour le Canton de Berne. Savoir une dans la capitale & l'autre à Lausanne. Que les Professeurs qui rempliroient ces chaires fussent appellés à enseigner dans la langue du lieu, tout ce qui a un rapport direct à l'agriculture. Que pour faire des essais & joindre la pratique à la théorie, les Professeurs eussent à leur disposition des terres de différentes qualités, sur lesquelles ils pourroient faire leurs expériences, & exercer en même tems leurs écoliers au travail. Ce que chaque Souverain pourroit aussi faire dans ses Etats de la façon que l'on jugeroit être la plus convenable.

Je voudrois de plus, que ceux qui se destinent à desservir les cures de la campagne fussent obligés de faire un cours d'agriculture, tant pour en profiter eux-mêmes, & donner en même tems des conseils & des exemples aux païsans, que pour être en état de donner avec connoissance de cause, des certificats de la capacité, des lumières & de l'industrie de ceux d'entre leurs paroissiens, qui aspireroient aux emplois. Je voudrois que l'affiduité au travail,

&amp;

& l'exactitude à suivre les règles d'une bonne culture, tinsent lieu d'une puissante recommandation auprès de ceux qui les distribuent.

Pour faciliter au fils de païsan qui n'auroit pas de quoi payer pension en ville, le moyen de profiter des instructions d'un Professeur, il faudroit que celui - ci fût obligé de donner la table à un certain nombre de jeunes gens, qui par contre lui tiendroient lieu de domestiques pour le travail des terres qu'il auroit à cultiver. De cette façon, le pais au bout de quelques années déviendroit peuplé de païsans éclairés, entendus, & de l'industrie desquels on auroit lieu d'attendre les plus grands progrès.

Après cela, ces jeunes gens dressés à une bonne école, étant de retour chés eux, il faudroit dans chaque village choisir le plus capable d'entr'eux, pour donner journellement quelques heures de leçons à ceux du lieu, & leur faire part des lumières qu'il auroit acquis en ville. Il n'y a guère de communautés, qui, pour salarier ce nouveau maître, ne pût lui céder la jouissance d'un certain terrain commun, sur lequel il exerceroit en même tems ses écoliers, & feroit voir à chacun par ses expériences le fruit de ses études.

C'est ici que je mettrois fin à cet essai, n'avoit qu'il me reste encore une chose à proposer, qui, quoique très relative à la meilleure éducation du païsan dans l'objet de l'agriculture,

n'a pas trouvé sa place naturelle dans le corps de cette dissertation.

C'est à vous, MESSIEURS DE L'ILLUSTRE SOCIETE', que j'ai l'honneur de m'adresser. Pour vous indiquer en peu de mots, le moyen le plus efficace, pour procurer une éducation parfaite, au moins à quelques païsans, & de laquelle leurs confrères pourront profiter dans la suite des tems. Le vif intérêt que je prens à l'éducation de ces jeunes gens, & aux progrès de l'agriculture à laquelle ils sont destinés, me feroit souhaiter avec ardeur, qu'il vous plût Messieurs, de prendre chés vous chacun un fils de païsan de bonne espérance, dès l'âge de douze à quatorze ans. Etant toujours sous les yeux de si grands Maîtres, éclairés de vos lumières, faits dès leur bas âge à exécuter vos ordres, instruits par vos expériences, & excités par vos brillans succès. Vous aurez la douce satisfaction de voir, que portant chés eux les connaissances dont ils vous feront redevables, ils feront part à leurs compatriotes, du bonheur qu'ils auront eu d'être les objets de vos charitables soins. Ou lorsque les emplois auxquels votre naissance, & vos vertus vous appellent, vous arracheront de ces campagnes charmantes qui font vos délices, vous pourrez en confier le soin & la direction à ces nourrissons, qui ayant en vuë de les cultiver selon vos principes, feront en sorte, que lorsqu'il vous arrivera de pouvoir vous dérober

aux

## L'EDUCATION DU PAISAN. II<sup>e</sup>

aux affaires, vous retrouverés dans ces campagnes chéries, les charmes qui sont dûs à vos lumières & à votre bon goût (a).

(a) Un autre moyen bien simple & bien propre pour élever les enfans des païsans & surtout des pauvres, pour les instruire & étendre leurs connoissances pour détruire les préjugés & lier entr'elles les diverses contrées, seroit de mettre leurs enfans en pension au service, ou en échange, chés des voisins vertueux & éclairés, dans d'autres contrées du Canton, ils reviendroient instruits, répandre de nouvelles connoissances & méthodes chés eux.



